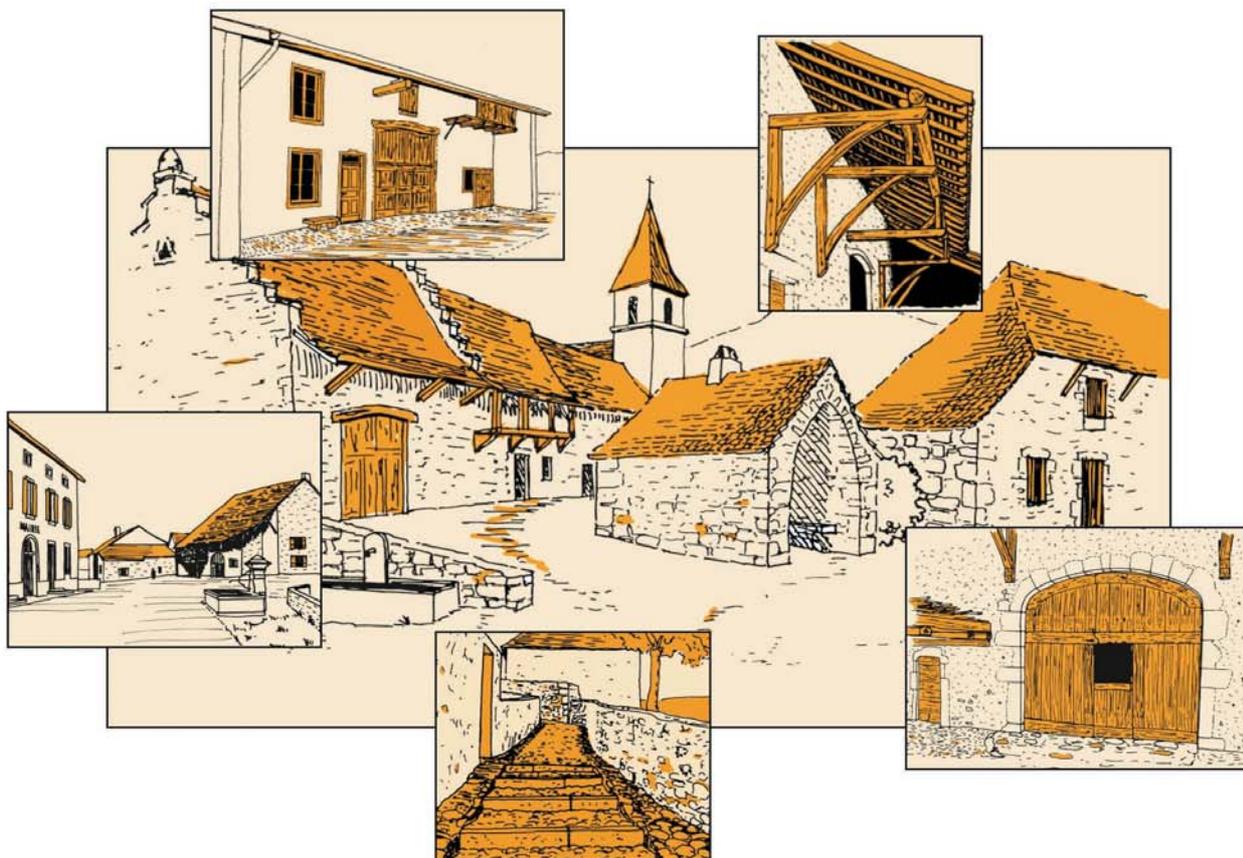


recueil de

FICHES-CONSEILS

**EN ARCHITECTURE, URBANISME ET
ENVIRONNEMENT DU BUGÉY**



PAYS ET PAYSAGE SONT INDISSOCIABLES

Quiconque entre dans le Bugey, après avoir franchi le Rhône au Pont de la Loi ou au Port de Groslée, ou après avoir traversé les bocages bressans ou les cluses jurassiennes, sent bien qu'il pénètre dans un pays typique.

Et pourtant, les paysages du plateau d'Hauteville ne sont pas ceux du marais de Lavours et une ferme du Retord a une architecture différente d'une maison vigneronne bugiste. Mais alors, d'où vient ce trait d'union qui permet de reconnaître, d'identifier le Bugey de Briord à Belley et de Saint Rambert à Culoz ?

C'est ce que l'étude paysagère a cherché à définir et à exprimer. Au delà de la qualité de leur travail et de leurs analyses, il faut féliciter la Commission Habitat et Cadre de Vie, présidée par Robert MÉRIAUDEAU, et le CAUE de l'Ain pour leur souci de ne pas limiter cette étude à la rédaction d'un rapport, vite rangé au fond d'un tiroir et de déboucher sur une large diffusion et des préconisations concrètes.

Cette démarche symbolise également assez bien l'évolution du PABAT durant la décennie passée.

Née dans le cadre du développement touristique, cette démarche s'est naturellement prolongée dans le Contrat Global de Développement du Bugey et ses actions consacrées au logement et au cadre de vie.

Il revient aujourd'hui aux Bugistes de s'appuyer sur ses résultats pour approfondir la connaissance de leur paysage et de leur architecture, et donc de leur identité, et construire ainsi plus solidement le projet qu'ils portent pour leur pays.

Le Président
Helmut SCHWENZER

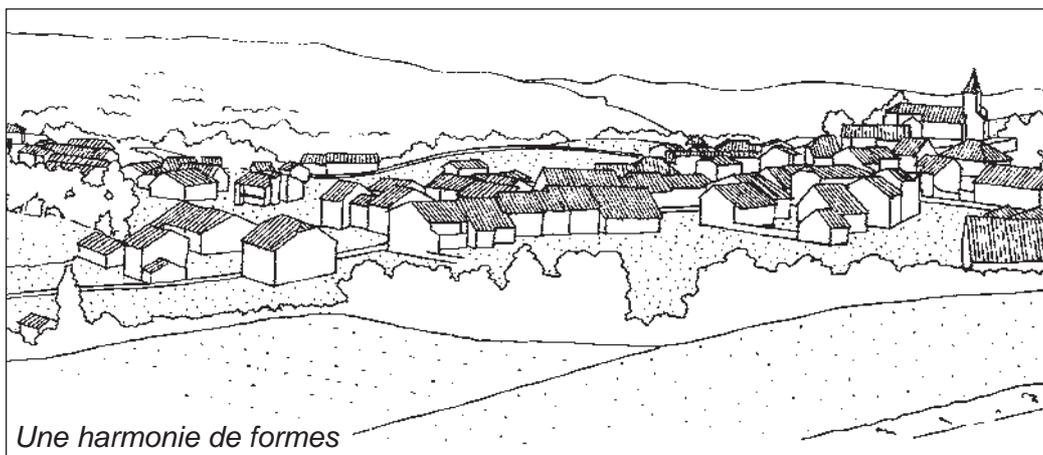
Dans le cadre du Contrat de Développement Touristique (1993 - 1997) négocié avec la Région Rhône-Alpes, l'idée avait été lancée de trouver dans les paysages des éléments propres à fortifier l'identité bugiste et à promouvoir l'image touristique de notre Bugey. L'idée séduisit le Conseil d'Administration du P.A.B.A.T. (Pays d'Accueil du Bugey : Avenir et Traditions). Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ain fut chargé de conduire une étude des paysages bugistes, étude que l'Europe, l'Etat et la Région subventionnèrent.

Dès la présentation des premiers résultats du travail du CAUE, les élus locaux, les responsables administratifs et associatifs manifestèrent leur joie de la découverte - ou leur plaisir de la redécouverte - des mille et mille richesses de leur contrée. Ils souhaitèrent que cette analyse paysagère fasse l'objet d'une très large diffusion. Des crédits furent à nouveau trouvés auprès de l'Europe et de la Région, pour réaliser une exposition itinérante, et des fiches-conseils disponibles gratuitement dans les mairies ou au secrétariat des organismes professionnels.

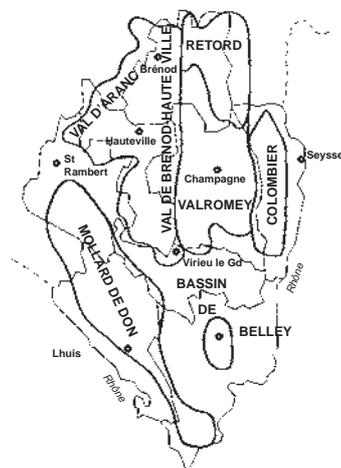
Les fiches-conseils sont le résultat d'une analyse des architectures du Bugey, d'une longue pratique du CAUE en matière de conseil aux particuliers, et d'un travail de coordination avec les artisans locaux, regroupés au sein de la Confédération des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment, l'Association des Architectes de l'Ain et la Direction Départementale de l'Equipement. Chaque élément faisant l'objet de travaux a été identifié, de façon à être immédiatement utile aux personnes qui se lancent dans la réhabilitation ou dans la construction, à leurs maîtres d'oeuvres, à leurs artisans et entrepreneurs. Les architectes-conseillers du CAUE peuvent être consultés dès le début du projet afin de préparer et d'assurer une qualité générale finale.

Depuis 1983, une péremptoire déclaration ouvre notre Code de l'Urbanisme : "Le territoire français est le patrimoine de tous les Français. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant". Plût au ciel que les exégètes qui retrouveraient ces fiches-conseils dans les archives, dans quelque 50 ou 100 ans, ne nous reprochent pas, à nous citoyens, élus ou socio-professionnels d'aujourd'hui, d'avoir dilapidé notre patrimoine paysager, d'avoir été mauvais gestionnaires et mauvais garants de la discrète beauté et de la subtile harmonie de nos paysages. Je formule intensément le voeu que , grâce à ces fiches-conseils, la critique n'ait pas lieu d'être, que l'acquis soit fidèlement préservé et le futur, touche après touche, amoureusement érigé.

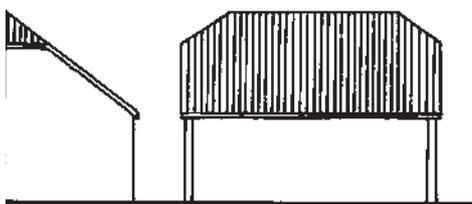
Robert MÉRIAUDEAU
Maire de Brégnier-Cordon
Président de la commission
Habitat et Cadre de Vie du PABAT



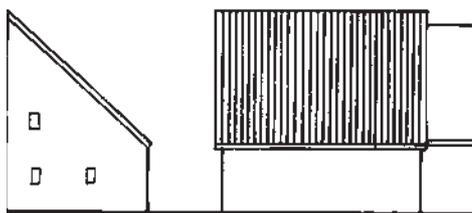
Une harmonie de formes



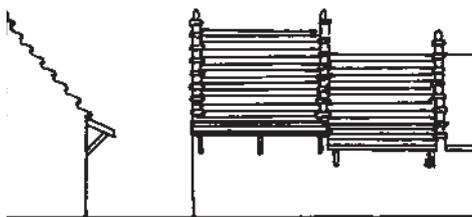
Unités géographiques architecturales



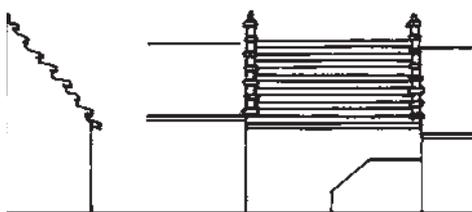
Retord



Valromey



Bassin de Belley



Mollard de Don

UNE DIVERSITÉ DE PAYS

Les toitures sont l'élément principal qui dessine la silhouette d'un village.

Leurs formes sont adaptées à la topographie, à la géographie et au climat. Elles obéissent aussi aux traditions locales.

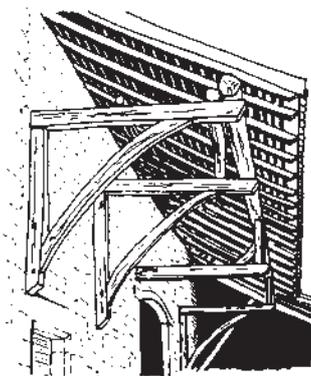
Les vues plongeantes sur les toitures, du fait du relief, sont souvent nombreuses.

De la rue, l'aspect dominant est la sous-face de l'auvent qui dépasse parfois 2 m de large et sa charpente.

Le débord en pignon est très faible.

Dans le sud du Bugey, la silhouette caractéristique des habitations est définie par les pignons couverts de lauzes disposées en escaliers (pignons à pas d'oiseaux).

D É T A I L S



Débord à consoles



Épi de faîtage

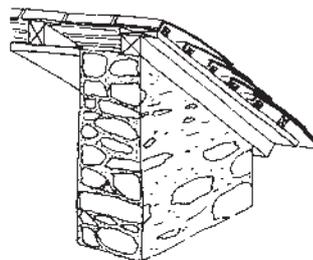
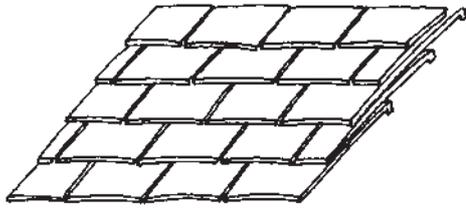


Planche de rive

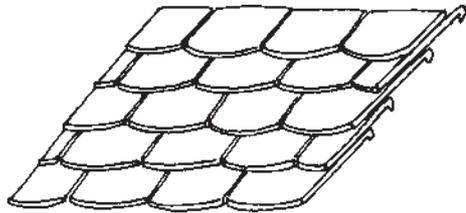


Débord à poutres à bascule

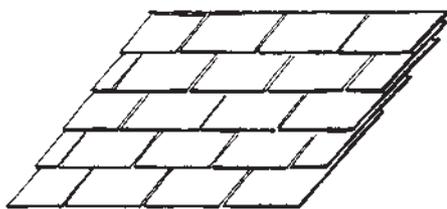
LES MATÉRIAUX



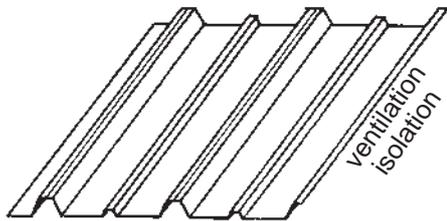
Tuiles plates



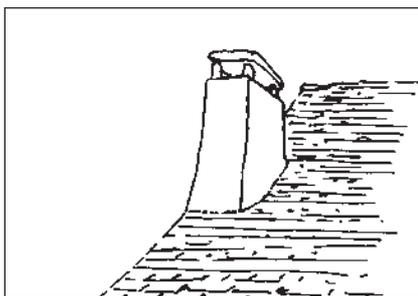
Tuiles écailles



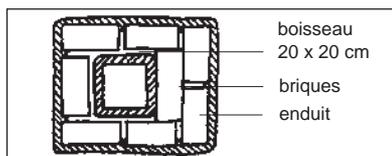
Ardoises



Bac acier



Souche traditionnelle



Habillage d'un boisseau pour en augmenter le volume et favoriser l'isolation.

Le matériau de couverture doit s'adapter à la pente donnée par la charpente. Il faut éviter de changer la pente pour l'aplatir, ce qui modifie le volume du bâtiment et oblige à changer de matériau.

PETITS ÉLÉMENTS

La tuile plate s'emploie sur des pentes fortes.

La tuile écaïlle en est la variante à bord arrondi.

La tuile mécanique peut être employée à condition d'être de petit moule et de couleur homogène, proche de la couleur dominante environnante.

La tuile canal est peu présente.

L'ardoise grise de Savoie a parfois remplacé les toits de tavaillons.

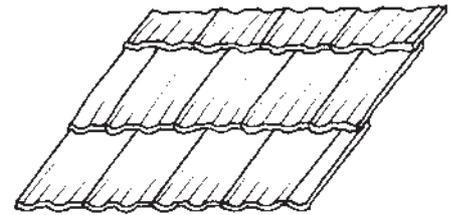
L'ardoise est plus légère, plus imperméable que la tuile et fait mieux glisser la neige.

L'ardoise losangée en fibres-ciment est surtout destinée aux bâtiments agricoles en zone non exposée.

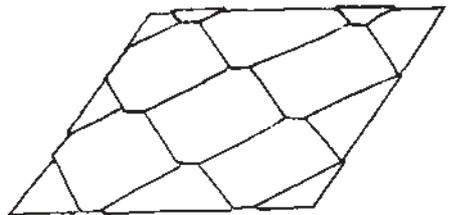
PLAQUES

Le bac acier doit être laqué mat d'une couleur soutenue s'intégrant au contexte local (teinte lauze ou similaire).

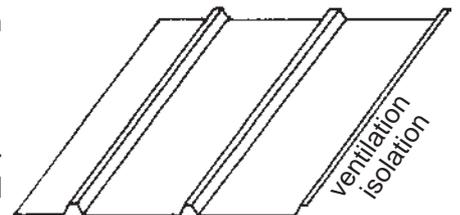
Le zinc plombé est surtout présent sur les fermes du Haut-Bugey.



Tuiles mécaniques



Ardoises losangées



Zinc plombé

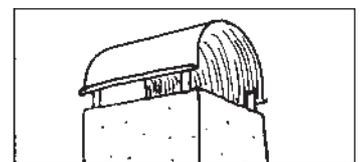
POINTS SINGULIERS

Souches de cheminée : traditionnellement maçonnées en pierres, enduites au mortier de chaux et couronnées d'une pierre plate ou d'une feuille de zinc patiné.

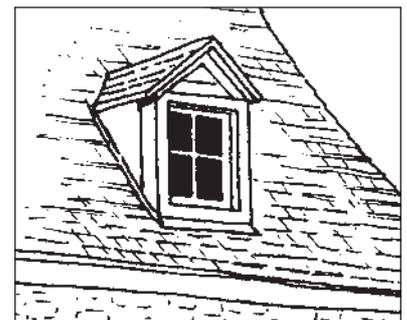
Lucarnes : on les rencontre surtout sur les maisons urbaines ou bourgeoises. Elles sont toujours de dimensions restreintes et construites en charpente.

Les châssis de toitures de type Velux doivent être employés avec discernement (neige).

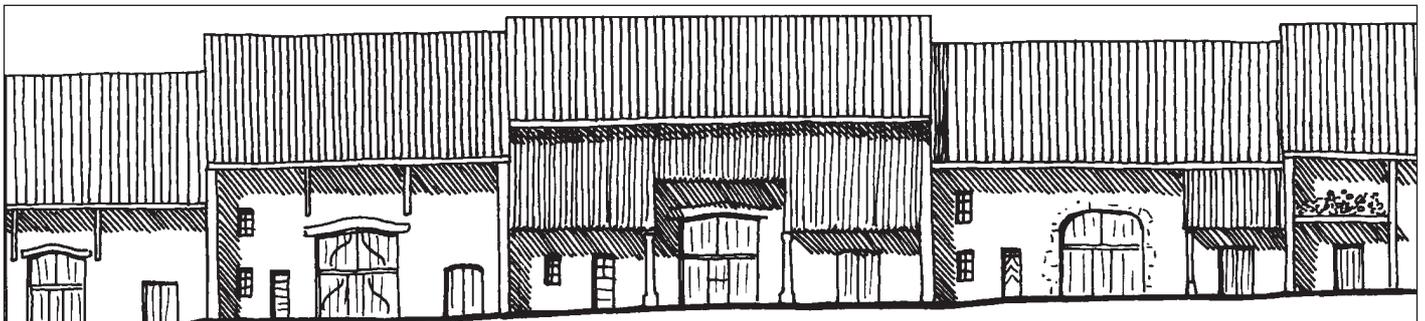
Pas-d'oiseaux : on doit utiliser pour leur restauration des pierres éclatées taillées grossièrement et non sciées.



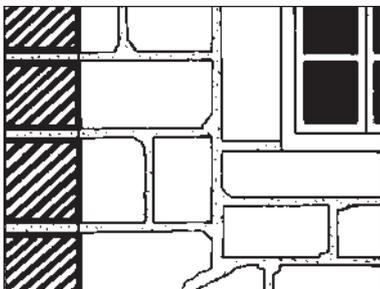
Feuille de zinc cintrée



Lucarne jacobine



Les façades qualifient l'espace de la rue



Pierre de taille

ASPECTS VARIÉS

Les murs sont construits en moëllons de calcaire issus de carrières locales et scellés au mortier de chaux.

Les pierres d'encadrement des portes et fenêtres ainsi que les chaînages d'angle sont en pierres taillées.



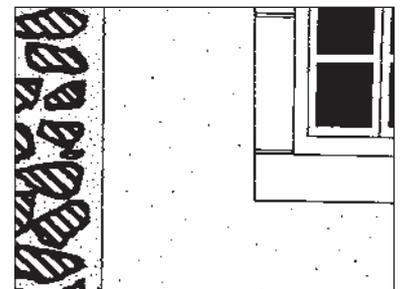
Joint à pierre vue



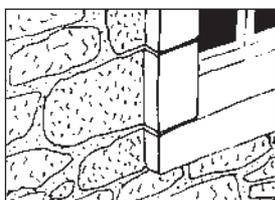
Joint "creusois" dits "à la fourchette"

On rencontre dans le Bugey des aspects de façade où la pierre apparaît totalement (murs en pierre de taille), partiellement (murs jointoyés) ou ponctuellement (murs enduits sauf les encadrements d'ouvertures).

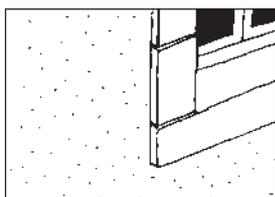
Au début du siècle, on dessinait à la fourchette sur les joints des lignes horizontales pour structurer les façades.



Enduit couvrant



Encadrement en saillie...



...mis en valeur par l'enduit

PIERRE APPARENTE OU ENDUIT

Beaucoup de bâtiments anciens, pourtant construits en pierre, doivent être enduits ou traités "à pierre vue" (joints pleins largement beurrés et grattés à fleur de pierre).

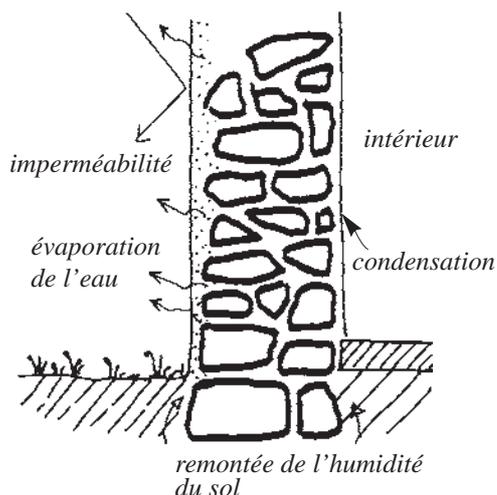
On pratique aujourd'hui trop souvent le rejointoiement en creux qui rend les maçonneries perméables et nuit à l'aspect d'ensemble du mur.

L'enduit couvrant à la chaux met en valeur les pierres d'encadrement et de chaînage en relief, qui sont les seules taillées, donc destinées à être vues.

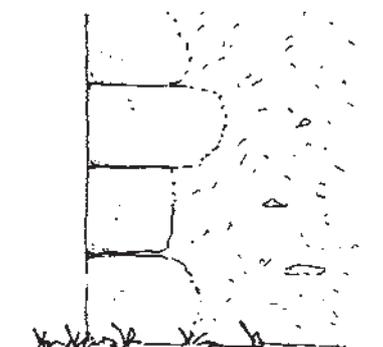
L'enduit "à pierre vue" doit affleurer sans bourrelet ni biseau la surface des pierres d'encadrement.

LES ENDUITS À LA CHAUX

LA CHAUX AÉRIENNE ÉTEINTE POUR LE BÂTIMENT (CAEB ou CL)

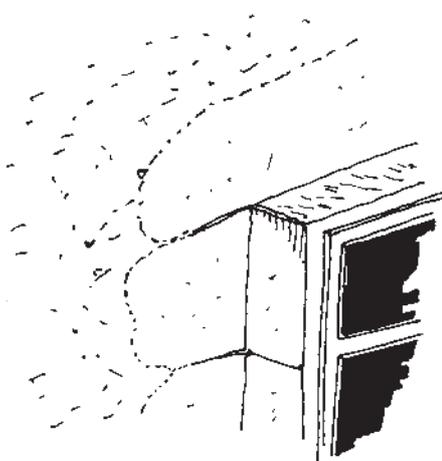


Comportement à l'eau



l'enduit vient affleurer le chaînage d'angle

Détail d'angle de mur



Détail d'encadrement

Obtenu à partir de la calcination de calcaires purs, elle est le composant essentiel des mortiers anciens.

Matériau connu depuis l'Antiquité, elle a fait la preuve de sa résistance dans le temps.

L'aspect qu'elle donne aux bâtiments anciens est très intéressant car la texture et la couleur de la chaux, qui est traditionnellement augmentée de sable ou de tuf local, s'harmonise naturellement avec la pierre et la terre du pays.

Après la dernière guerre, son emploi a largement décliné face aux produits à base de ciment gris puis aux enduits plastiques. On s'aperçoit aujourd'hui que ceux-ci sont inadaptés en restauration car ils sont trop durs ou trop étanches pour les maçonneries anciennes.

La prise lente, à l'air, de la chaux aérienne confère à l'enduit à la fois souplesse et résistance. C'est le matériau adéquat pour les maçonneries anciennes puisque, tout en assurant une étanchéité parfaite à l'eau, elle laisse le mur respirer en ne créant pas d'obstacle à l'évacuation de l'humidité du mur.

LA CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE (XHN ou NHL)

Obtenu à partir de calcaires impurs, sa prise se fait d'abord à l'eau puis à l'air.

Utilisée pour le scellement de maçonneries en pierres, on peut l'utiliser pour des enduits en complément ou en remplacement de la chaux aérienne.

L'enduit obtenu est moins poreux et plus résistant à l'eau, sa prise est plus rapide.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENDUIT

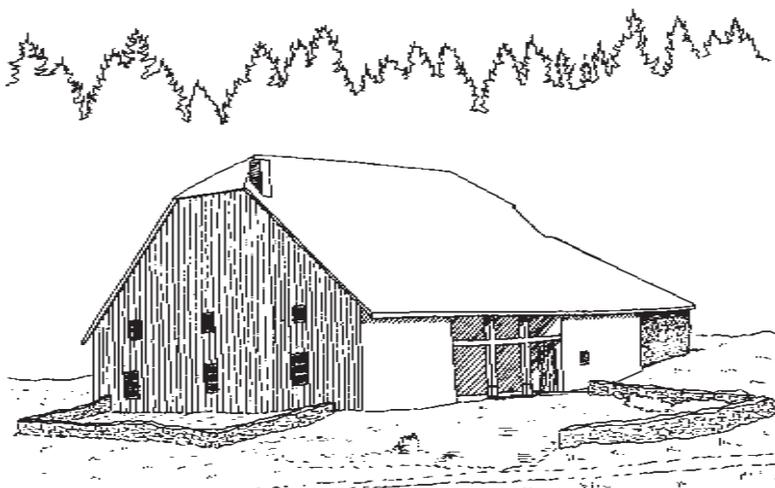
On n'emploiera pas, même en sous-couche, de mortier bâtard. Il faut respecter une porosité voisine de celle du mur pour éviter les problèmes de condensation, remontée de sels...

La mise en œuvre nécessite un savoir-faire et des précautions. La finition doit être simple, talochée ou grattée, sans motifs inutiles ni dessins (pas de tyrolienne ni de motifs à la truelle).

LA COULEUR

On peut colorer l'enduit, soit par le sable employé (s'il est de carrière), soit par ajout de colorants (terres d'ocres).

On peut aussi utiliser un badigeon au lait de chaux qui, plus ou moins clair, sera plus ou moins transparent et coloré.



Pour une composition de façade équilibrée

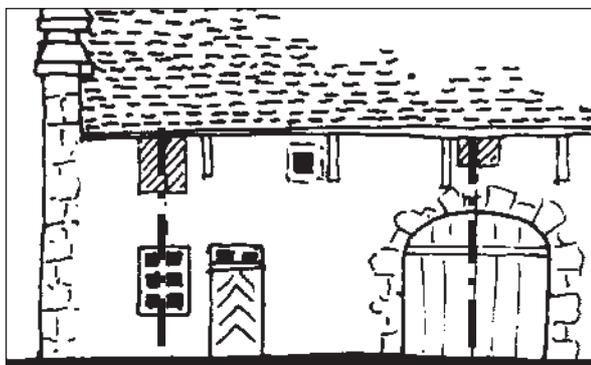


La disposition des ouvertures en façade ne respecte pas, le plus souvent, d'axe de symétrie, mais on observe une composition équilibrée.

Le nouveau percement doit donc s'intégrer en respectant quelques règles simples.



Doublement d'une fenêtre par une ouverture de mêmes dimensions



Alignement vertical sur des ouvertures existantes

INTÉGRATION D'UN NOUVEAU PERCEMENT

Avant toute modification de façade, il est conseillé de regarder, dans l'environnement, la forme des maisons anciennes, pour en comprendre le caractère.

Les pleins (murs) dominent toujours largement sur les vides (portes, fenêtres) et il convient de perturber cet état le moins possible.

La position des percements est variée, mais leur forme l'est peu. Il est donc souhaitable de s'en inspirer.

En règle générale, il faut privilégier les percements sur des façades peu visibles et renoncer à la standardisation de façades dont l'irrégularité fait le charme.

La nouvelle ouverture devra, si possible, reprendre les dimensions d'une ouverture déjà présente.

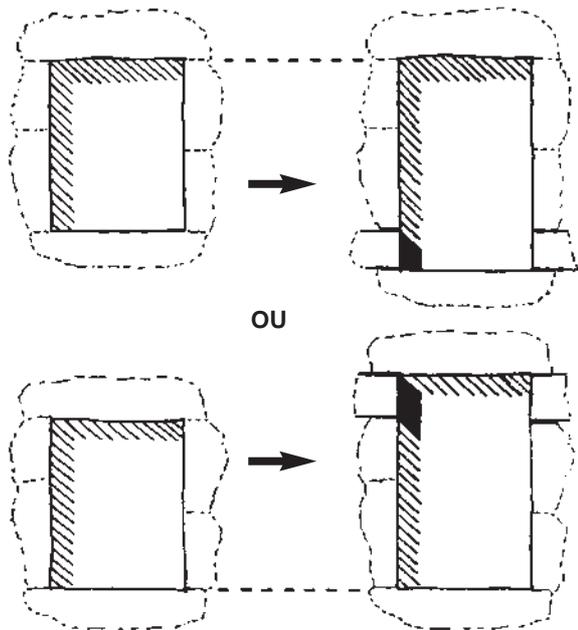
Il vaut mieux éviter les percements de proportion proche du carré.

AGRANDISSEMENT D'UNE OUVERTURE

Ponctuellement, il peut être suffisant d'augmenter l'apport de lumière dans une pièce par l'agrandissement de l'ouverture existante.

On peut le faire en déplaçant la pierre d'appui vers le bas. Une solution plus technique, mais qui a l'avantage de préserver la hauteur d'allège, est le rehaussement du linteau.

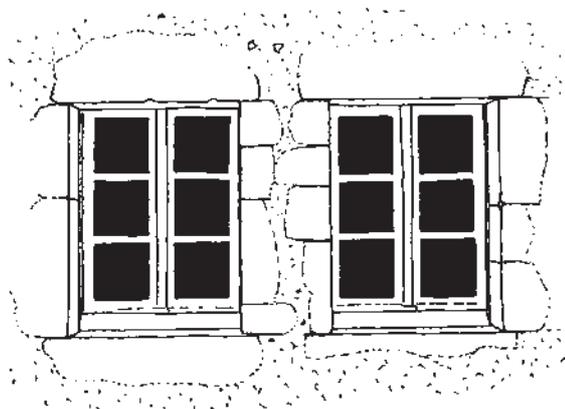
Dans les deux cas, il suffit de rajouter deux pierres taillées en pieds-droits, scellées au mortier de chaux.



DOUBLEMENT D'UNE OUVERTURE

Le doublement d'une fenêtre existante par une deuxième de mêmes dimensions, séparée de la première par un montant d'au moins 20 cm de large, est une solution pour augmenter l'apport de lumière dans une pièce.

Cette solution doit toujours être préférée à un élargissement de la baie existante qui en modifie les proportions.



LES MATÉRIAUX DU CADRE

Les encadrements des ouvertures anciennes sont généralement en pierres.

Il faut essayer, dans la mesure du possible, de reconstituer autour de l'ouverture créée un cadre en pierres de même nature et de même teinte.

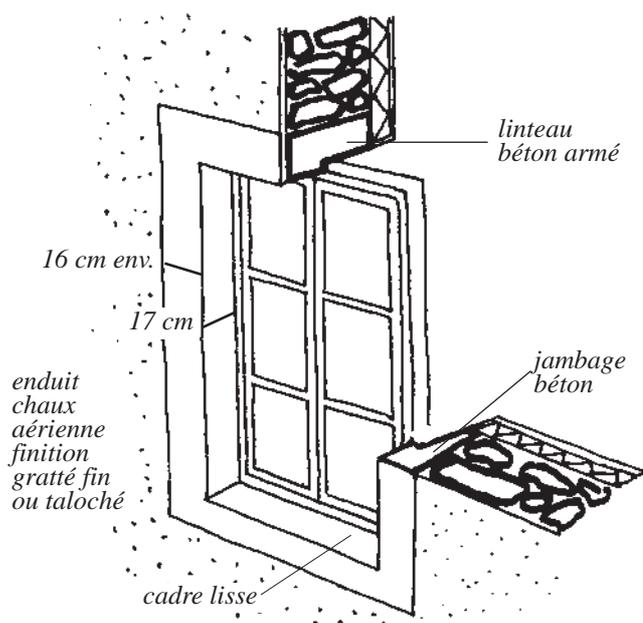
Cette façon de faire est indispensable dans le cas de façades en pierres apparentes.

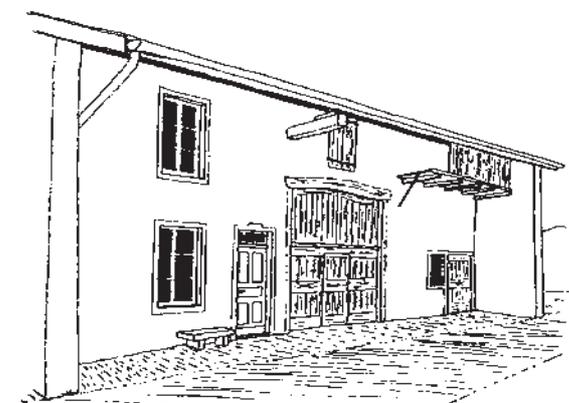
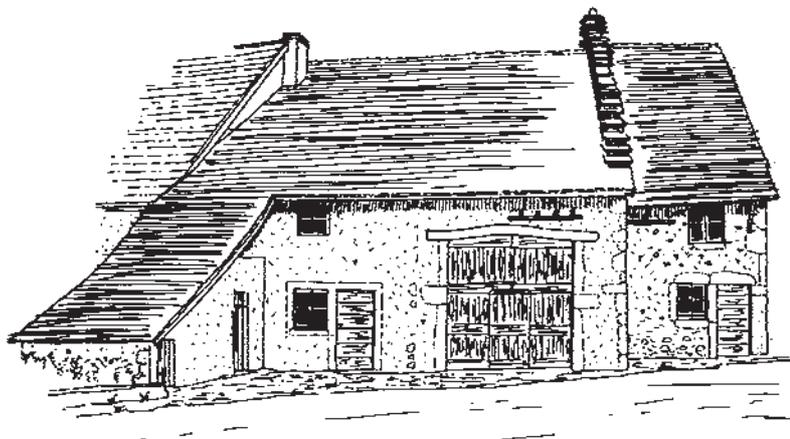
Des joints à pierre vue permettent d'intégrer les nouvelles pierres au reste de la maçonnerie.

Le linteau sera soit en pierre soit constitué d'une poutre.

Pour une façade enduite, on pourra créer un cadre en béton qui sera dissimulé sous l'enduit. On soulignera alors le cadre d'un bandeau lisse de largeur constante peint en blanc cassé.

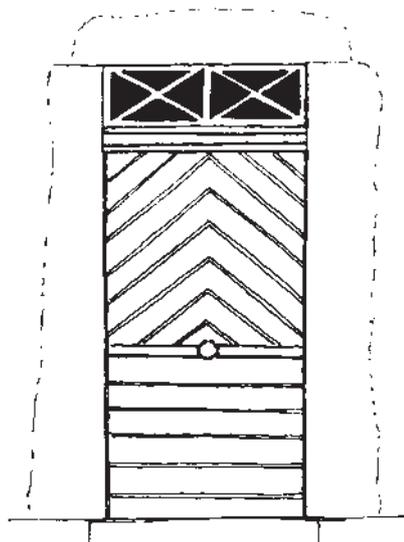
La pose de volets roulants est à éviter.





Les menuiseries personnalisent la façade

LES PORTES



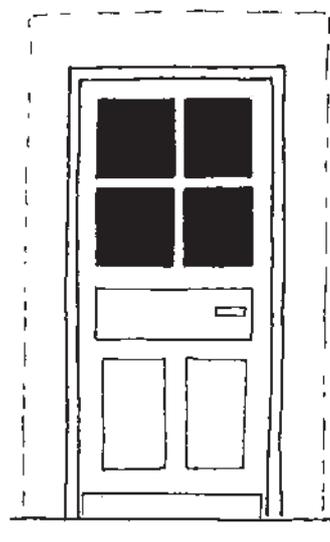
Porte en planches larges à imposte vitrée

Les portes d'entrée des maisons du Bugey présentent une grande diversité de dessins.

Les plus simples, les plus anciennes, sont pleines, en planches larges.

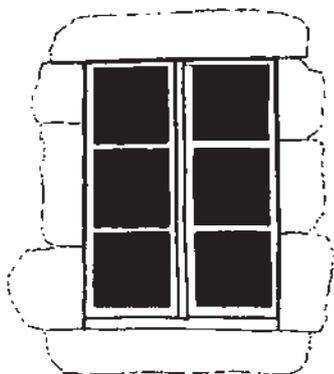
Si la hauteur de l'ouverture est plus importante, on trouve alors une imposte vitrée à deux ou trois carreaux.

Les portes plus récentes sont souvent composées de panneaux cadrés par des baguettes moulurées.



Porte à panneaux

LES FENÊTRES



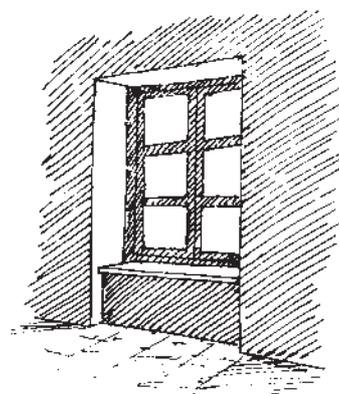
Fenêtre courante

La fenêtre la plus répandue est à trois carreaux par vantail.

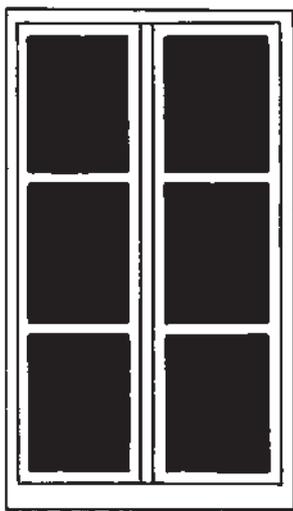
La menuiserie est fixée environ 17 cm en retrait du nu de la façade.

Ceci apporte une lumière maximale, un moindre encombrement lorsqu'elle est ouverte, une perception depuis l'intérieur de l'épaisseur du mur et la possibilité d'installer une tablette.

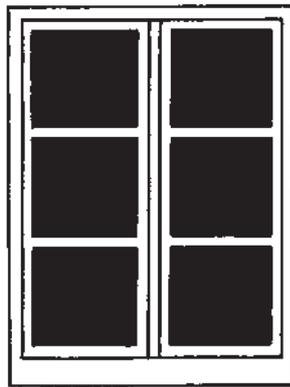
L'appui extérieur ne doit jamais être saillant contrairement à ce qui se fait souvent.



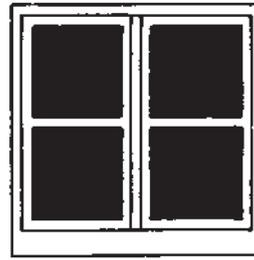
Perception depuis l'intérieur



1/1,75



2/3



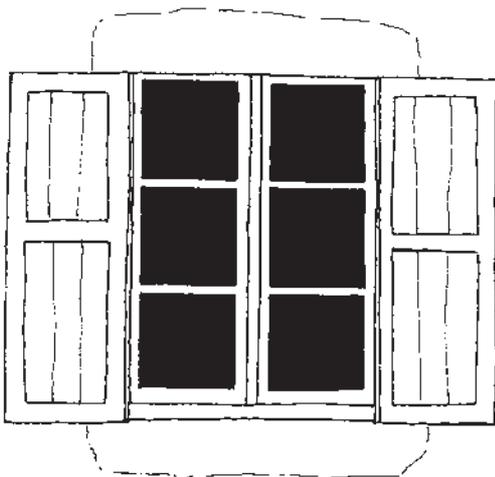
1/1



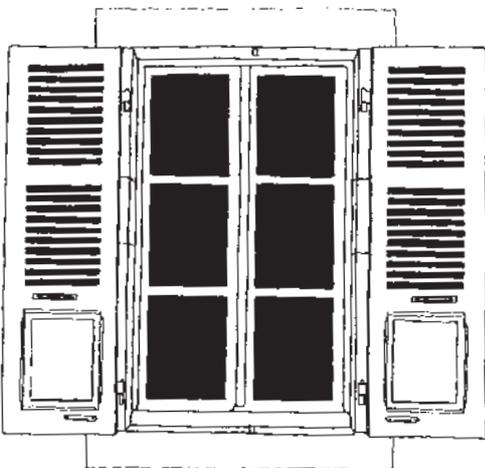
Petit jour

PROPORTIONS LES PLUS COURANTES

Le percement est toujours de proportion verticale, ou proche du carré sur des ouvertures de petites dimensions. Les ouvrants sont à deux ou trois carreaux par vantail. Dans le cas d'une pose de fenêtres neuves avec double vitrage, on peut retrouver la division en carreaux par l'ajout de petits bois rapportés. Les sections des menuiseries doivent être fines.



Volets à panneaux



Volets persiennés

LES VOILETS

Ils sont peu fréquents dans l'architecture ancienne du Bugey.

Ils sont apparus essentiellement au XIXe siècle sous la forme de volets pleins ou le plus souvent persiennés.

On trouve spécifiquement à Seyssel des volets persiennés dont le tiers inférieur est constitué de lamelles orientables.

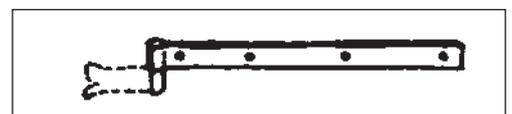
En réhabilitation, on peut vouloir équiper de volets des fenêtres qui n'en étaient pas pourvues.

Dans le cas de volets pleins, on les réalisera soit à panneaux, soit en planches larges assemblées à joints vifs et fixés sur des pentures d'un modèle simple.

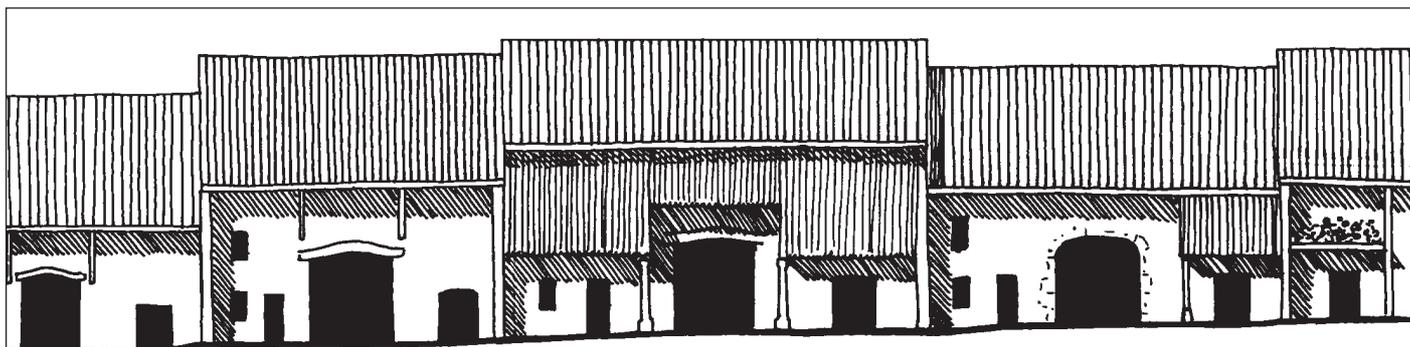
Le volet à écharpe, qui dessine un "Z" lorsqu'il est ouvert est, un modèle que l'on doit éviter.

L'ensemble volet et pentures sera peint d'un gris coloré de la même couleur que la menuiserie.

L'aspect faussement rustique donné par un vernis ou une lasure transparente n'est pas traditionnel.



Penture courante à gond de scellement



Les portes de granges sont les plus grands percements de la façade

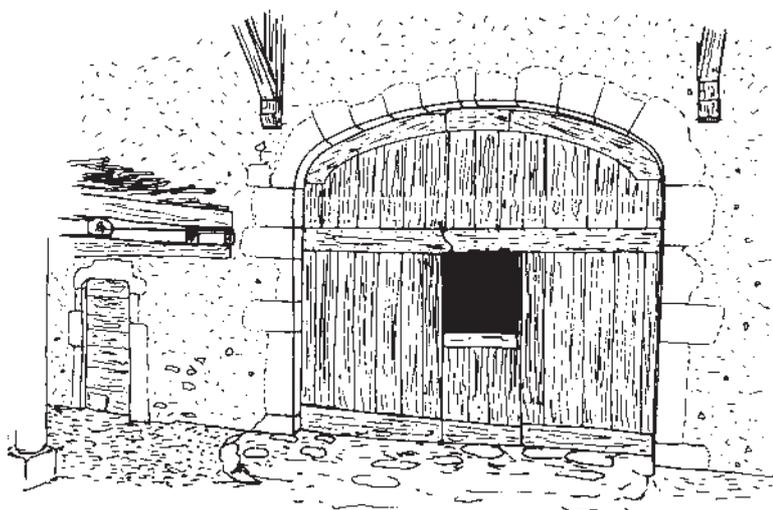
LE CADRE DE L'OUVERTURE

Les pieds-droits sont toujours en pierre de taille.

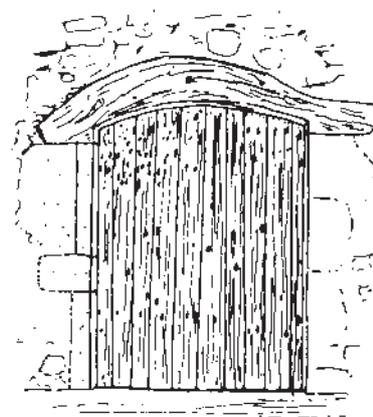
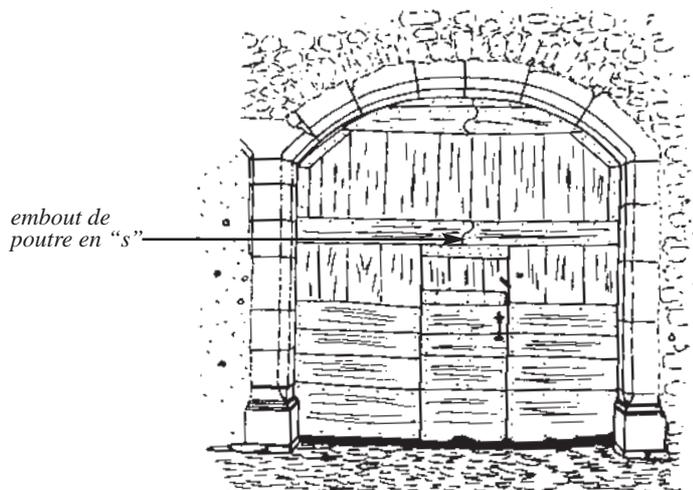
Le linteau peut être soit voûté en anse de panier, en pierres de taille, soit constitué d'une poutre en bois légèrement courbée en "chapeau de gendarme".

LE PORTAIL

Le portail est fréquemment formé de deux vantaux à poutres apparentes, encadrant un portillon. Des écharpes en diagonales animent parfois les panneaux, en assurant leur rigidité. Les poutres centrales s'encastrent l'une dans l'autre en dessinant un "S".



Voûte en anse de panier



Lindeau en bois courbé

ADAPTATION

La maison bugiste évolue.

Souvent, l'habitat s'agrandit ou se transforme et vient occuper les espaces à vocation agricole.

La grange alors est annexée au logement et il devient nécessaire d'éclairer ce volume.

Dans tous les cas d'adaptation d'une ouverture de grange, il s'agit de concilier les nouvelles fonctions avec la forme de l'ouverture, son encadrement et l'esthétique générale de la façade.

On s'efforcera de conserver la porte existante, si son état le permet et qu'un éclairage ne soit pas nécessaire.

Sinon, la paroi à créer doit être redivisée de manière harmonieuse et constituée de matériaux légers par opposition à la maçonnerie porteuse du mur.

On s'inspirera du contexte : voisinage et façade elle-même.

Le bois est le matériau à privilégier.

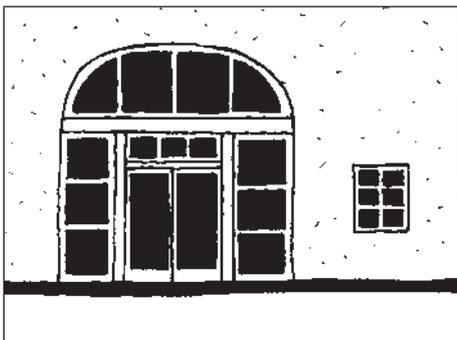
Les menuiseries aluminium ne sont envisageables que de couleur foncée.

On évitera dans tous les cas les menuiseries bois à petits carreaux, les sections trop massives et les menuiseries PVC si celles-ci sont de couleur claire et de sections épaisses.

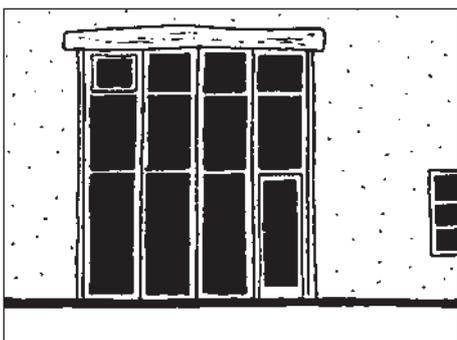
Cette fiche présente quelques exemples mais des variations adaptées à chaque cas sont souhaitables.



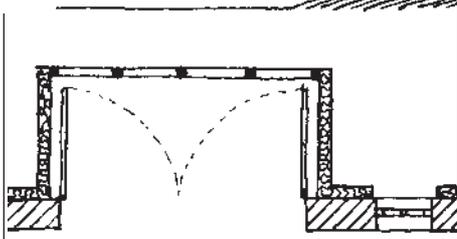
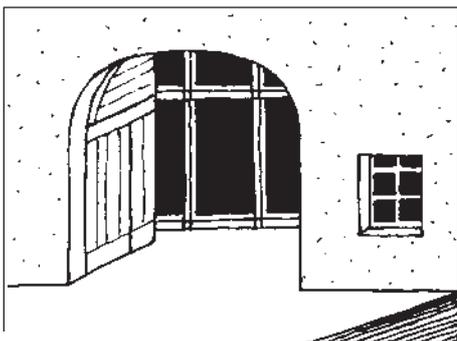
Une entrée éclairée



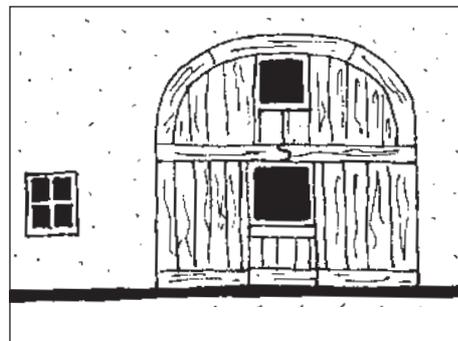
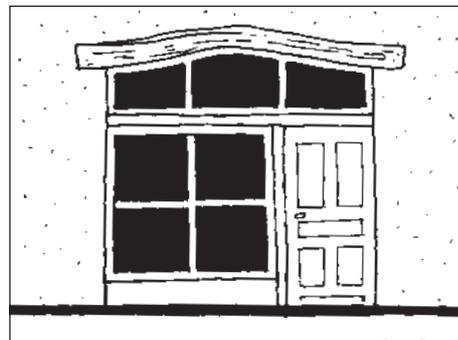
Ouverture sur séjour. Le linteau dissimule la dalle ou permet l'installation d'un volet roulant



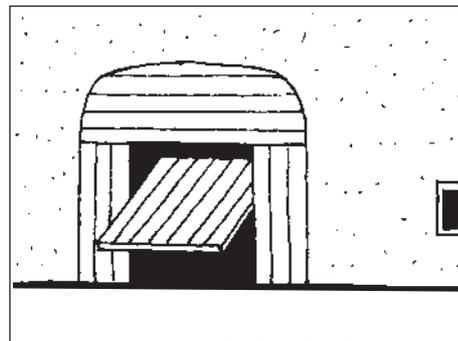
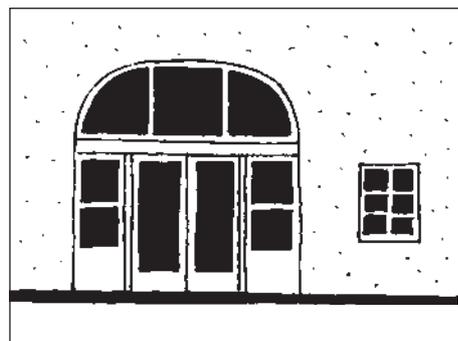
Un graphisme épuré qui privilégie les lignes verticales



L'ombre d'un porche permet de conserver la porte existante et d'employer une menuiserie plus contemporaine. Il permet de disposer d'un espace extérieur abrité.



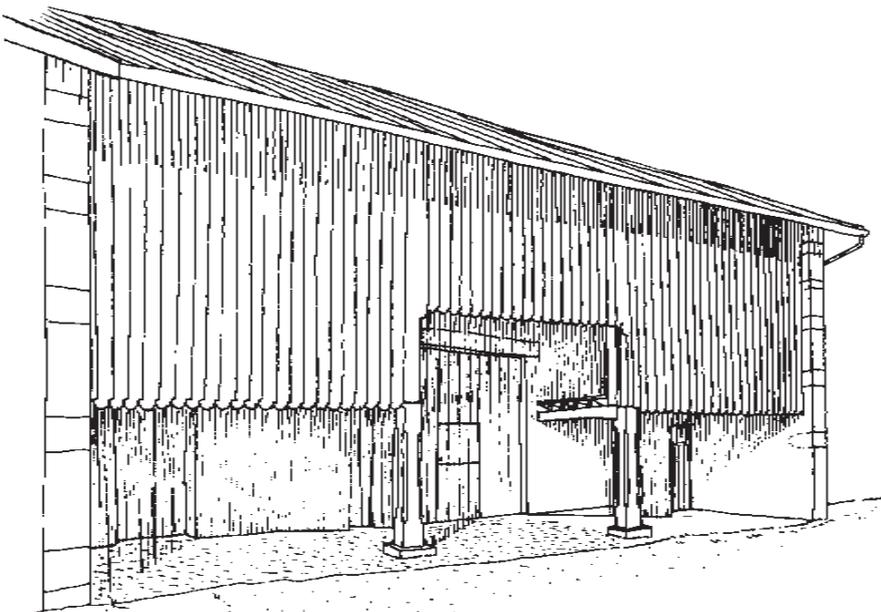
Un éclairage ponctuel permet de conserver la porte.



Porte de garage. Habillage d'une porte basculante. Si la porte de grange existante est en bon état, il est souhaitable de la conserver.

Toujours situés sur la façade principale, ils sont inscrits dans le volume défini par l'auvent et cadrée par les joues des murs pignons. Ils participent fortement au caractère de la rue.

L'aire couverte joue un certain rôle dans la vie rurale : pavée ou cimentée, elle permettait de remiser quelques petits instruments agricoles, d'entreposer des bidons de lait ; l'été, on y met encore des chaises ou un banc pour y bavarder le soir. C'est à la fois une galerie, une remise et un vestibule.



Ouvrages caractéristiques du Bugey

LE DREFFIA

Séchoir à bois de chauffage, la présence du dreffia sur la façade principale qualifie fortement l'architecture.

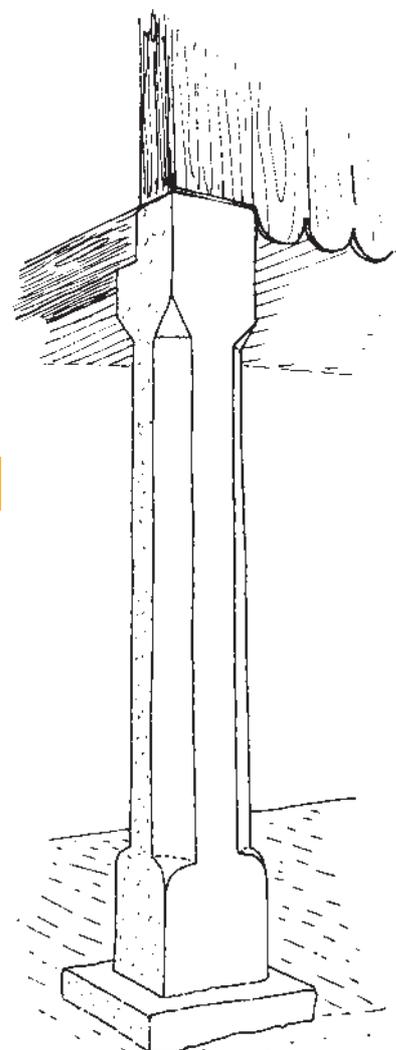
Les planches de bois qui le protègent prennent avec le temps une couleur grise.

Il est porté par des poteaux bois ou une colonne monolithe en pierre taillée.

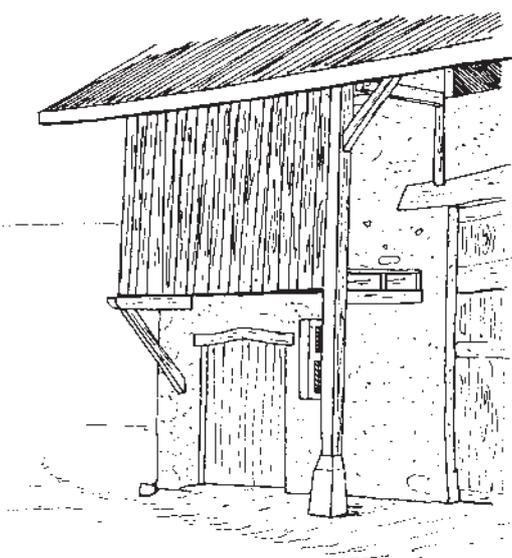
En réhabilitation, il est toujours souhaitable de le conserver.

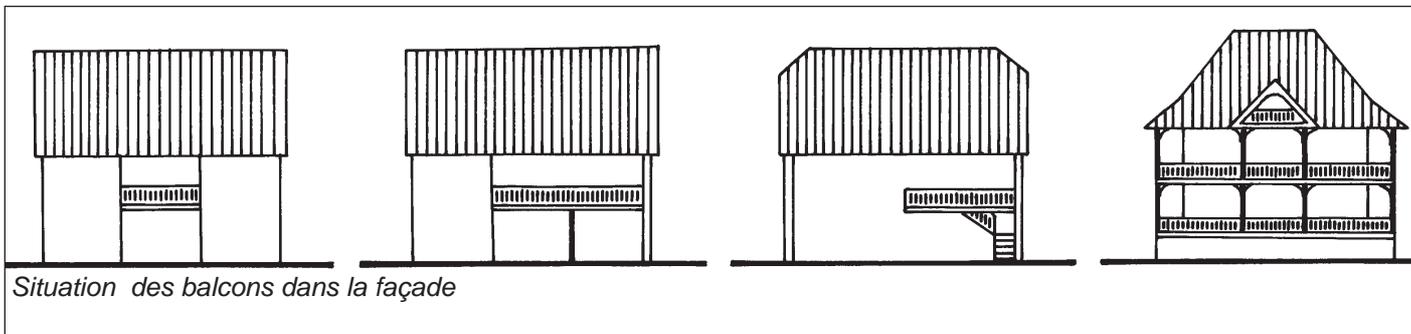
L'ombre portée par le dreffia sur la façade ne doit pas motiver sa suppression.

Si la hauteur est suffisante, une adaptation en balcon est possible en conservant sa structure.



Colonne en pierre





Situation des balcons dans la façade

LES BALCONS

Ils définissent le caractère de la façade.

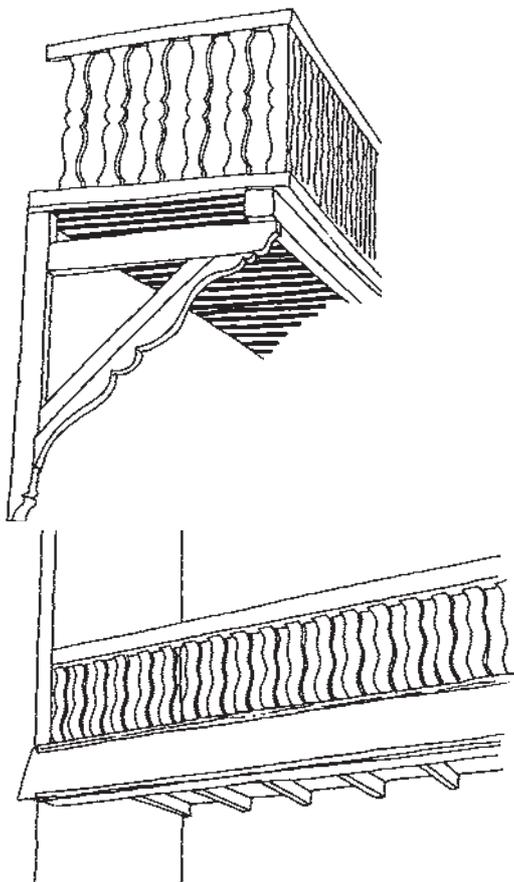
Ils sont un des rares éléments supports de décor.

En réhabilitation, il faut toujours veiller à leur entretien et leur conservation, avec remplacement éventuel d'éléments à l'identique.

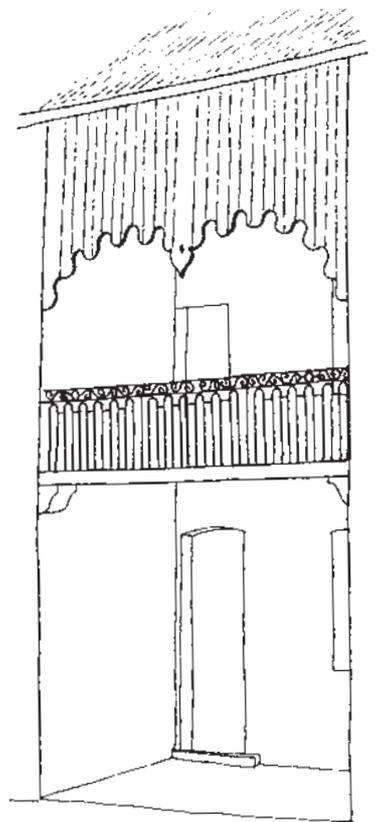
Si une mise aux normes de hauteur s'impose, on peut rajouter une fine main-courante à la hauteur souhaitée.

Les ferronneries sont à peindre en noir cassé de marron.

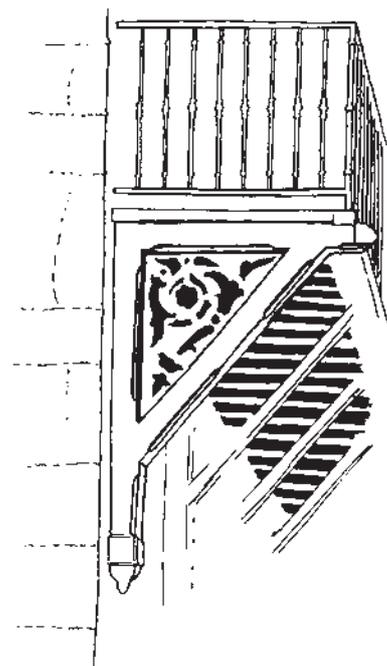
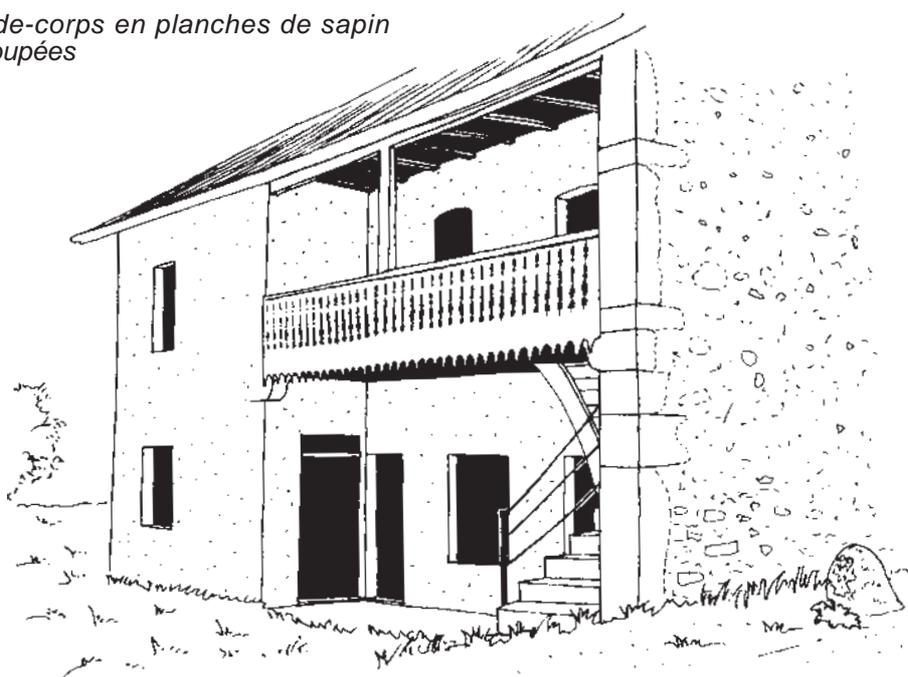
Les garde-corps en bois ont pour caractéristique en Valromey de présenter en proportion plus de plein (planches) que de vide.



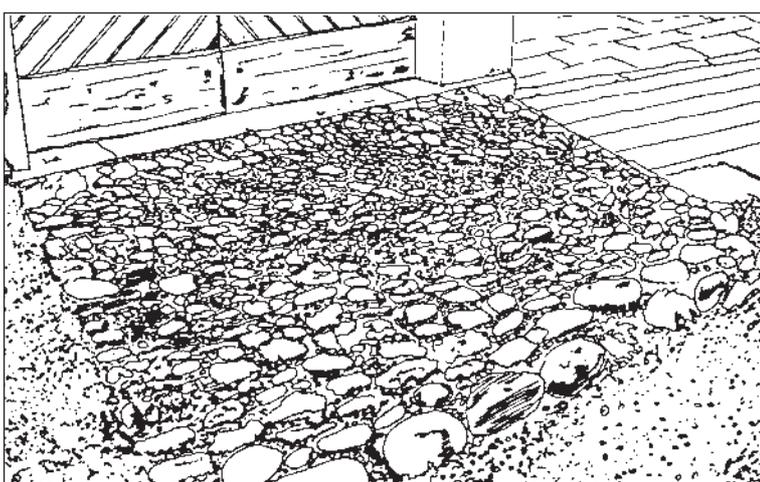
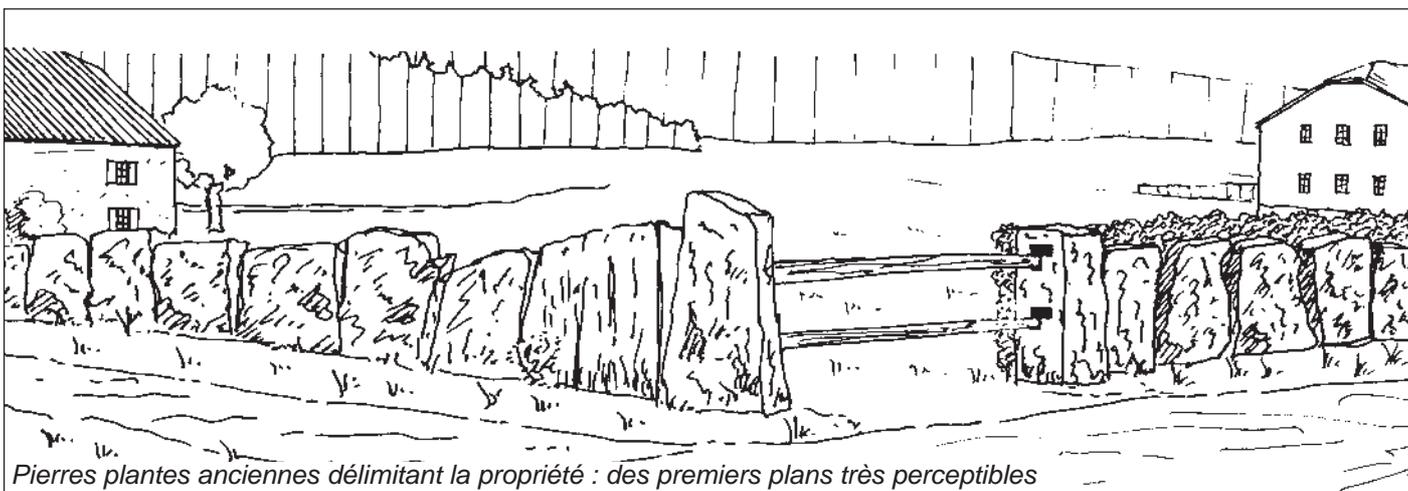
Garde-corps en planches de sapin découpées



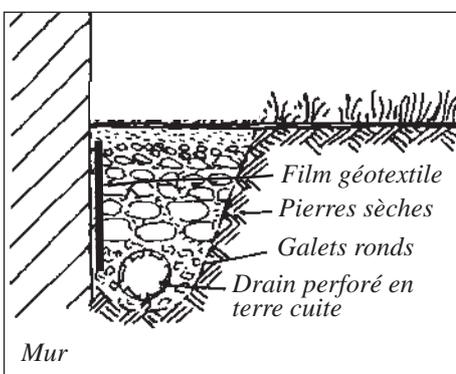
Lambrequin ouvragé



Console sculptée avec garde-corps métallique



Seuil en galets



Drainage en pied de mur

LES SOLS EN PIEDS DE MURS

L'observation attentive permet parfois de découvrir sous un enrobé ou des gravillons superficiels un sol de galets ou de dalles en pierres.

Il est alors intéressant de le préserver ou de le restituer en comblant à l'identique les lacunes.

Dans tous les cas de reprise des sols autour de la maison, il faut éviter de bétonner les pieds de murs car la dalle étanche, conduit l'humidité du sol vers les murs.

Pour assainir les pieds de murs, l'installation d'un drain est le moyen le plus approprié.

LA VÉGÉTATION

Les plantations participent à l'intégration des bâtiments anciens ou récents dans leur site. Arbres et haies doivent être étudiés avec soin pour le type, l'effet recherché (couper du vent, cadrer des vues, dissimuler des éléments disgracieux, produire des fruits) et l'emplacement (penser au développement futur et à l'ombre portée).

On préférera la plantation d'essences locales bien acclimatées à des végétaux exotiques.

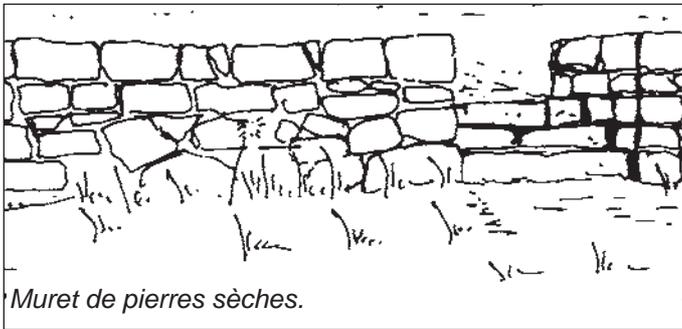
On limitera la plantation de résineux.

LES MURS ET MURETS

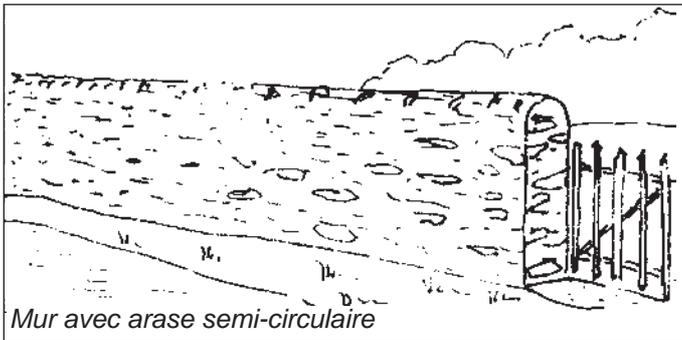
Pour matérialiser les limites parcellaires, on dispose d'ouvrages construits : murs, murets et, typiques du Bugey, des alignements de pierres plantés.

Pour les murs récents en maçonnerie de parpaings, il est conseillé de les enduire à la chaux naturelle d'une teinte ocrée soutenue pour en diminuer l'impact paysager. En effet les teintes claires sont visibles de loin.

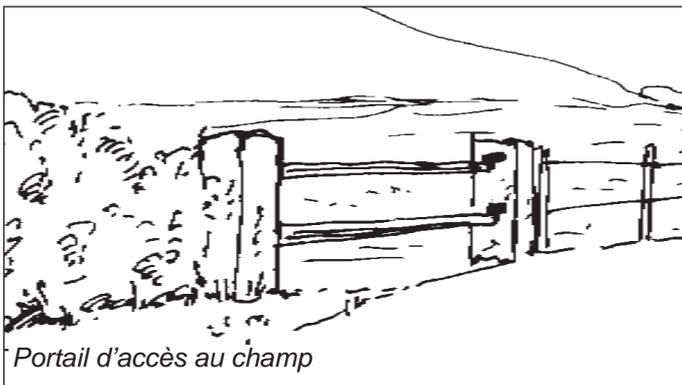
On peut protéger le sommet du mur par un couronnement en pierres taillées (chaperon).



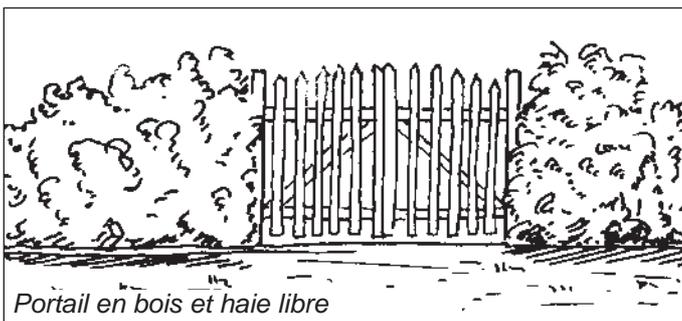
Muret de pierres sèches.



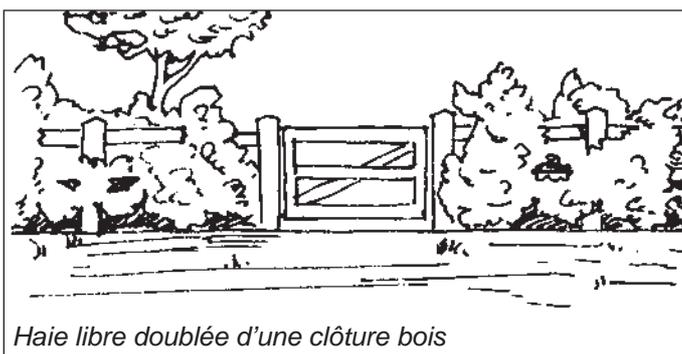
Mur avec arase semi-circulaire



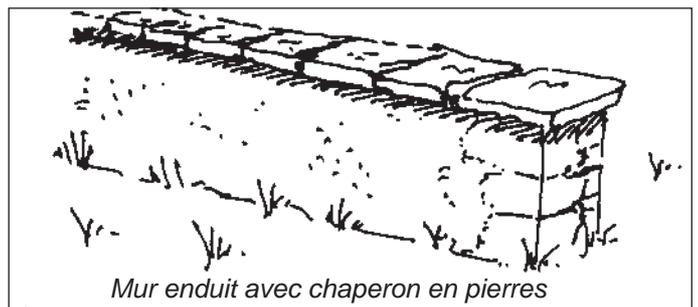
Portail d'accès au champ



Portail en bois et haie libre



Haie libre doublée d'une clôture bois



Mur enduit avec chaperon en pierres

LES CLÔTURES ET LES HAIES

On rencontre encore parfois des accès aux champs fermés par deux poutres horizontales encastrées dans des pierres debout.

Dans cet esprit, les clôtures et portails seront toujours d'un dessin simple.

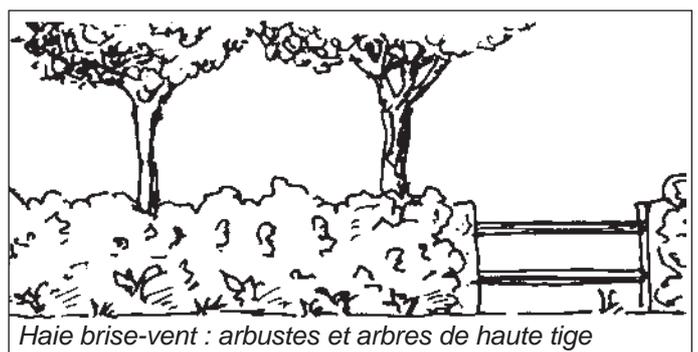
Pour les plantations, on évitera de les faire trop régulières et de créer une régularité artificielle par une taille trop stricte.

L'utilisation d'essences locales s'impose. Noisetiers, charmilles, buis... sont à privilégier.

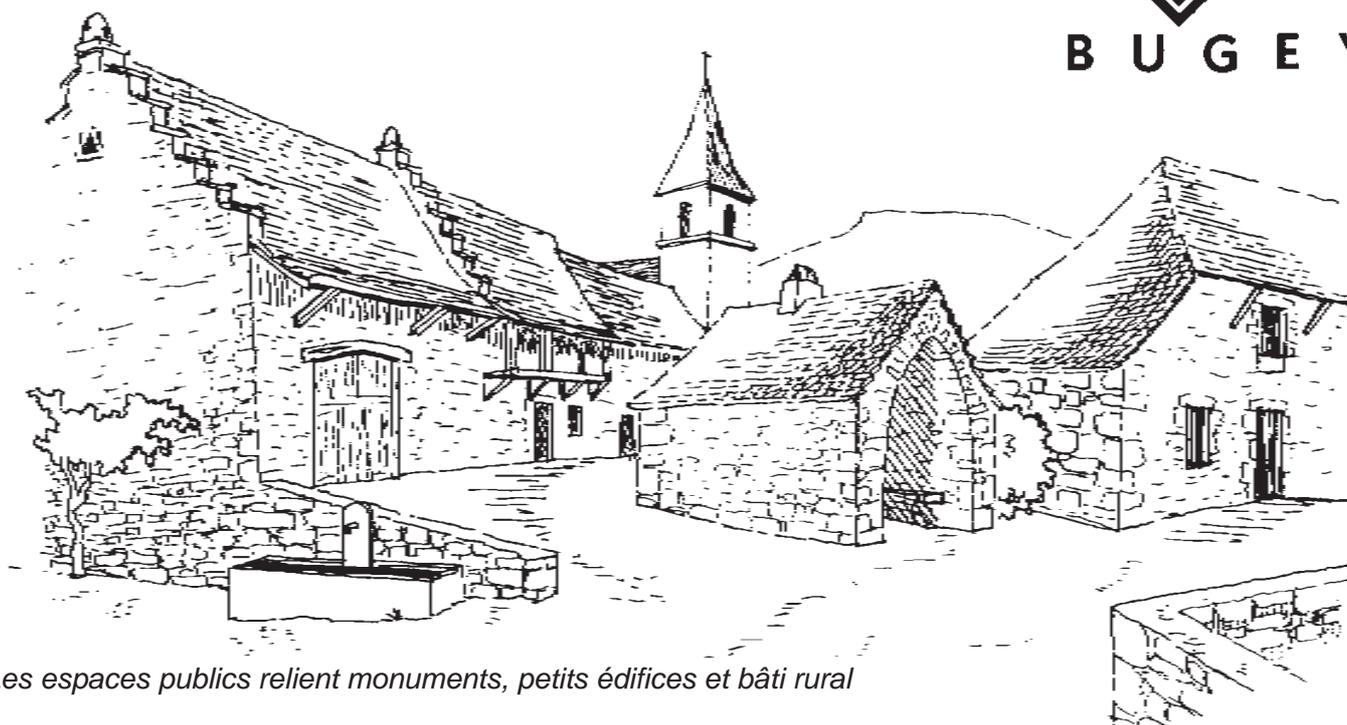
Des épineux doublaient fréquemment les pierres levées.

On peut refaire des haies avec cornouillers, aubépines ou églantiers.

Varié les essences permet d'animer la haie par des couleurs et un fleurissement changeants selon les espèces et les saisons.



Haie brise-vent : arbustes et arbres de haute tige



Les espaces publics relient monuments, petits édifices et bâti rural

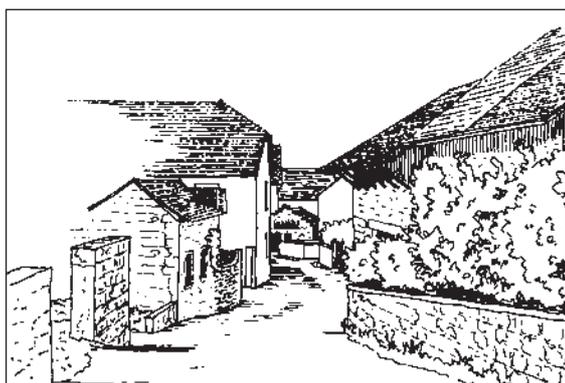
DES ESPACES SENSIBLES

Au cœur des bourgs bugistes, les espaces publics, lieux de rencontre et de desserte, s'identifient par leur simplicité, leur absence d'ordonnancement et de monumentalité.

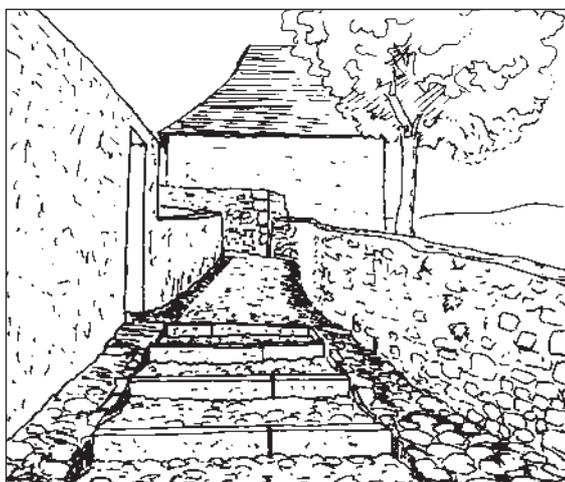
Les configurations sont variées, les perspectives se renouvellent par le jeu des pleins et des vides, du minéral et du végétal public ou privé, des vues proches et lointaines.

L'espace public relie en souplesse les implantations privées. Le contact se concrétise par des murets, des haies, des pans de murs des constructions, des escaliers extérieurs.

De nombreux éléments du petit patrimoine collectif (lavoirs, fours,...) sont situés sur l'espace public, en général à des points de rencontre, leurs abords ou leur assise propre font souvent l'objet d'un traitement individualisé qui les distingue du sol général.



L'espace de la rue

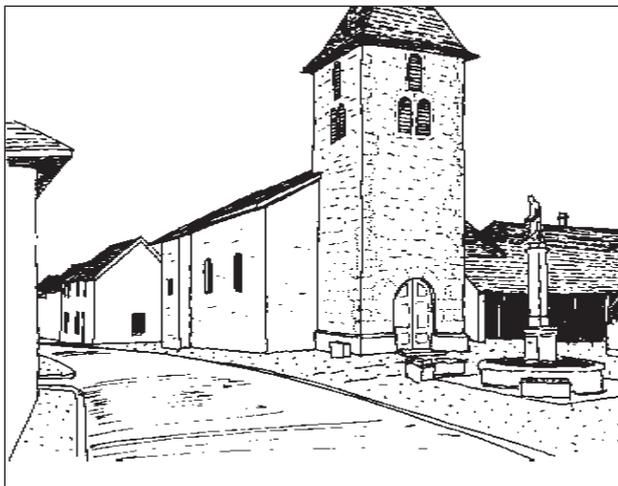


Une venelle



L'espace central d'un village

RESTITUER L'ESPRIT DU LIEU



Il s'agit de respecter la sensibilité d'un espace partagé depuis des générations tout en intégrant les fonctions nouvelles : l'automobile, la sécurité, les nouveaux services.

On commencera par une observation détaillée des éléments de composition préexistants, des perspectives et points de vue les plus intéressants.

L'échelle des surfaces traitées ne doit pas écraser la trame générale de l'espace public. Il vaudra mieux recomposer des espaces et des surfaces dans des dimensions appropriées.

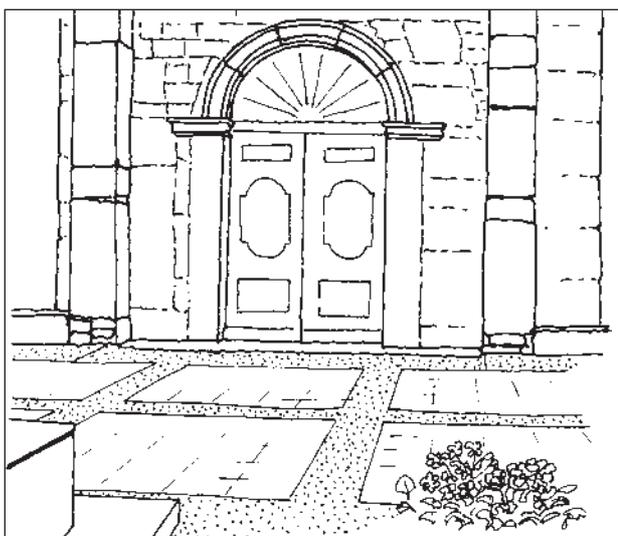
Concevoir les fonctionnements pour les rendre lisibles par le piéton comme par l'automobiliste devrait permettre une sécurité accrue. Chaque élément identitaire devra trouver toute sa place dans la composition de l'espace : le petit patrimoine comme les équipements publics majeurs.

La préservation des arbres, des murs anciens, des anciens pavages est souvent un gage de qualité finale.

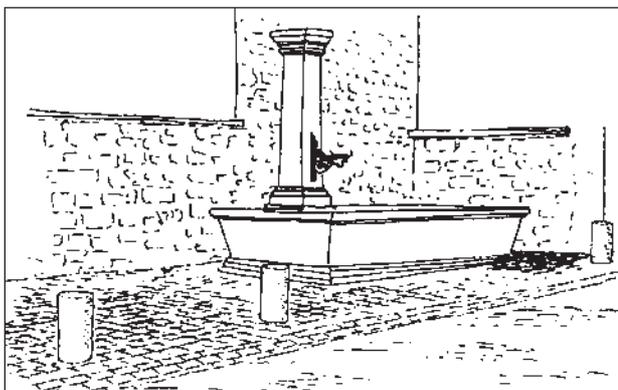
Les choix de revêtements de sols, les implantations de mobilier urbain, les plantations, l'éclairage participent à la sauvegarde du caractère de simplicité de ces espaces.

QUELQUES PRINCIPES D'INTERVENTION

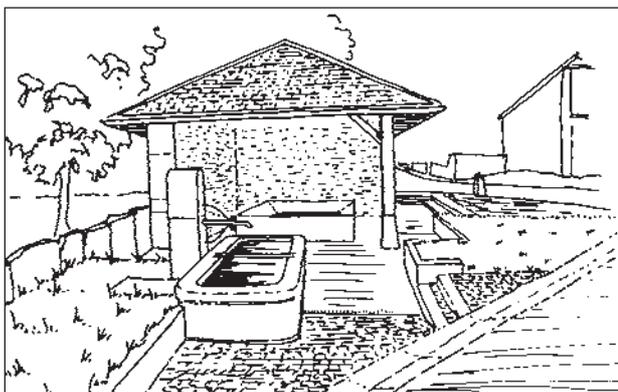
- Maintenir une simplicité de traitement donc choisir des matériaux si possible naturels, harmonisés avec l'environnement bâti, et sans ostentation.
- Rechercher une souplesse dans le dessin donc éviter les géométries trop rigides, les trop forts écarts avec le relief naturel.
- Choisir pour les végétaux (arbres et arbustes plantés dans l'esprit du lieu) des essences locales adaptées aux conditions climatiques.
- Favoriser les possibilités d'animation (terrasses, emplacements forains, accès aux commerces) et de rencontre.
- L'automobile entraîne un changement radical de l'espace public bugiste qui était plutôt indifférencié et qui doit séparer plus nettement les usages.



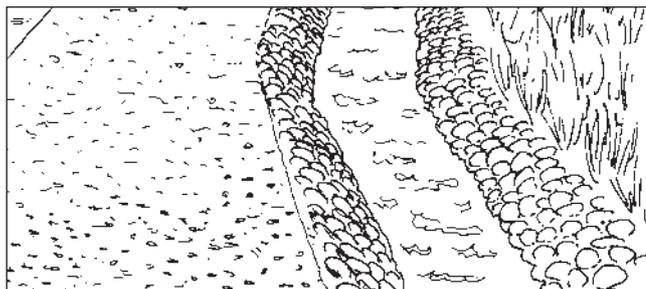
Parvis d'église



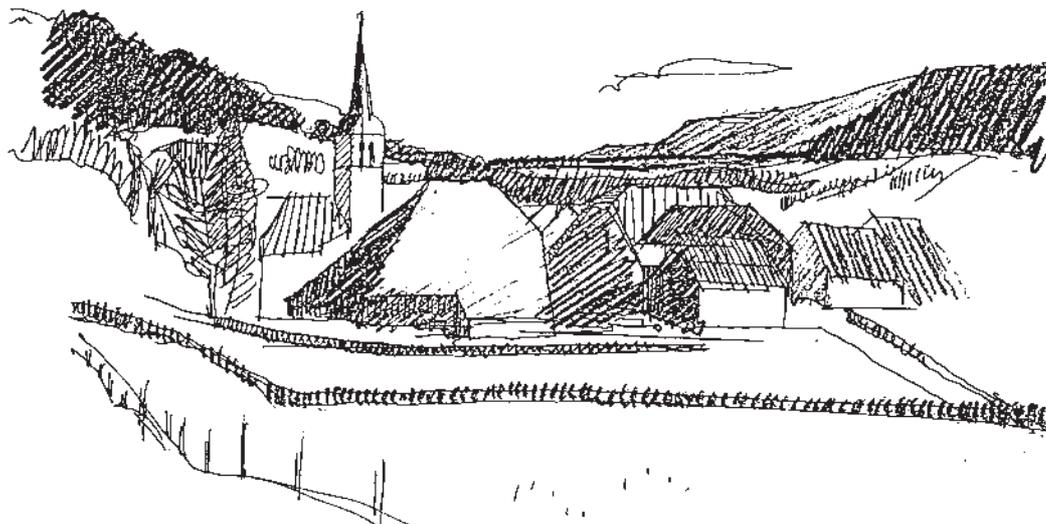
Entourage d'une fontaine en pavés de pierre



Aménagement autour d'un lavoir



Mise en valeur du parcours de l'eau par un caniveau en galets



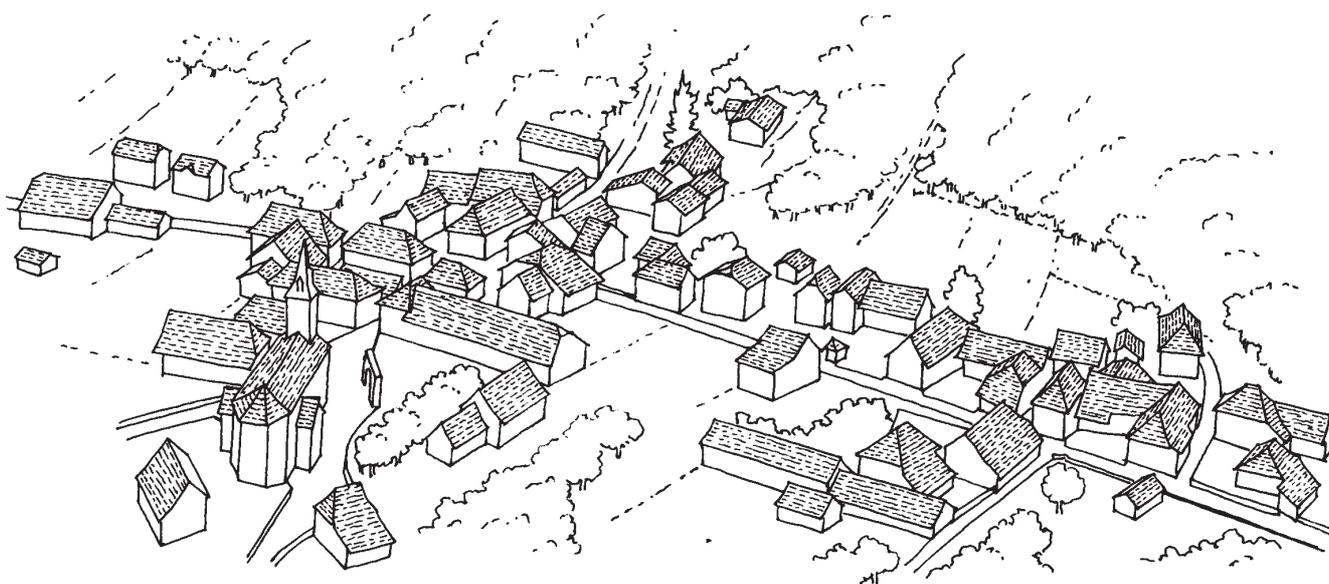
L'espace bugiste est caractérisé par le maillage régulier de villages aux silhouettes nettes.

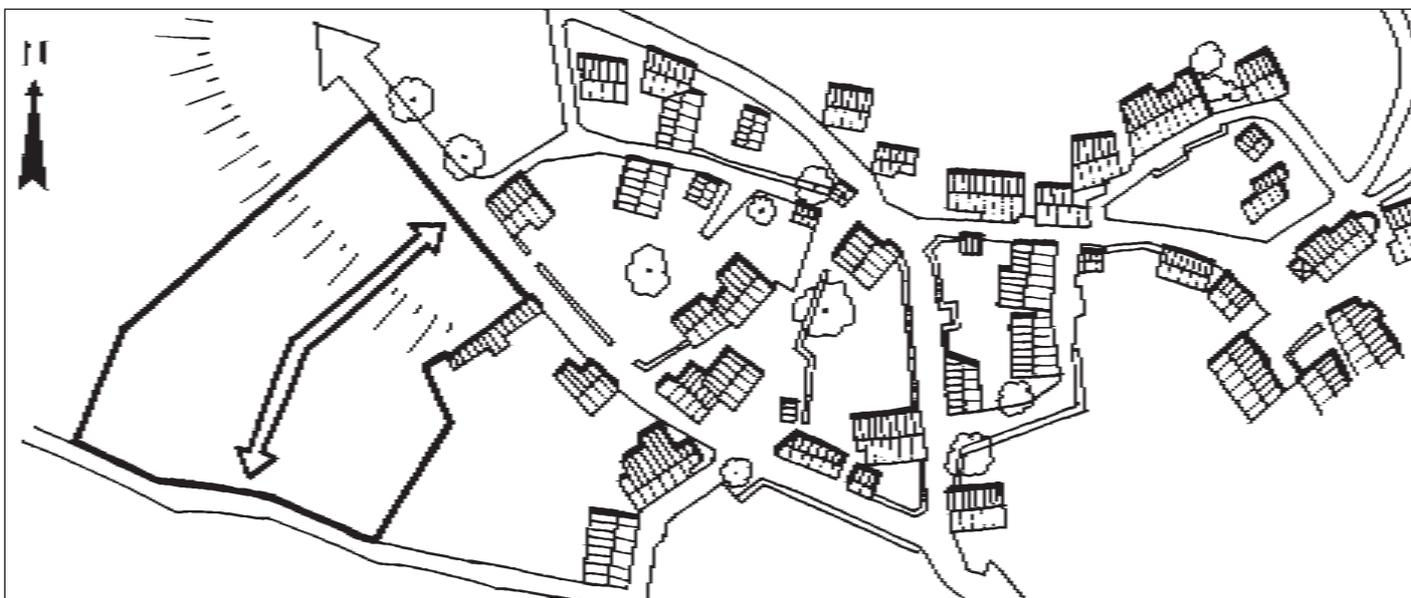
CONTINUER LE VILLAGE

Chaque village a son identité, on le reconnaît par sa position dans le relief, la pente générale de ses toitures. On peut en avoir des vues lointaines, souvent depuis des surplombs d'où l'on observe une certaine compacité des formes générales. Les premiers plans de ces villages participent à la composition du paysage. Pour les extensions de villages, les opérations concertées doivent être préférées à la dispersion des constructions.

Les terrains sur lesquels les constructions neuves s'implantent sont souvent très sensibles, ils sont :

- situés à l'entrée de la commune et constituent un premier plan,
- en pente et très visibles,
- dépourvus de végétation et donc très exposés,
- au voisinage immédiat d'un bâti ancien homogène.





Compléter le réseau des voies

CONCEVOIR UNE EXTENSION

Il est toujours préférable de mener une réflexion générale préalable à une démarche opérationnelle. Ainsi, l'on peut définir les directions dans lesquelles étendre les implantations bâties sans porter atteinte à la qualité des paysages.

Chaque terrain a ses propres capacités : surface, orientation, relief, vues. Établir le projet à partir des caractéristiques du terrain permet une bonne adaptation et une bonne intégration.

Étendre un village, c'est continuer son réseau de voies et de cheminements existants.

C'est aussi compléter sa trame parcellaire dans sa forme, sa composition. Ces éléments sont souvent irréguliers mais cohérents, ce qui est préférable à une composition trop géométrique difficile à traduire dans un site de montagne.

On cherchera à conserver et à intégrer la végétation existante dans le schéma d'ensemble. Les espaces communs seront largement dimensionnés et plantés.

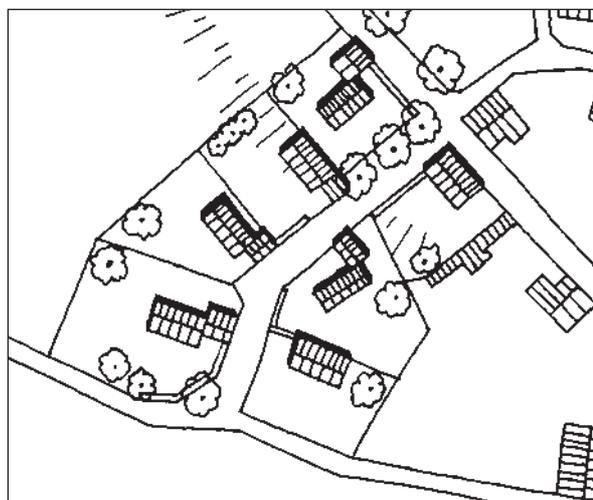
Utiliser les éléments qui caractérisent les espaces publics du village pour imaginer la conception du nouveau paysage habité : espace souple, non linéaire, délimité par des éléments végétaux ou minéraux de qualité.

Définir des règles d'implantation du bâti en rapport avec l'ensemble des espaces concernés et non seulement par rapport à chaque parcelle.

L'extension sera lue comme un ensemble complétant la silhouette du village et non pas comme une collection de modèles juxtaposés.



Un parcellaire adapté au site



Accrocher le bâti à l'espace public



OBSERVER ET TRADUIRE

Construire une maison dans un village ou à proximité, c'est introduire un volume souvent plus petit que celui de l'habitat traditionnel qui comprenait de nombreuses annexes.

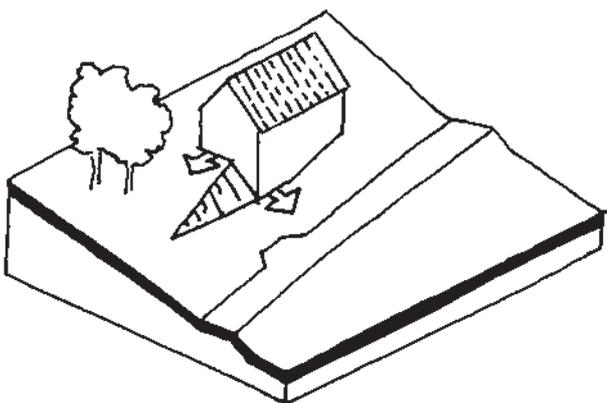
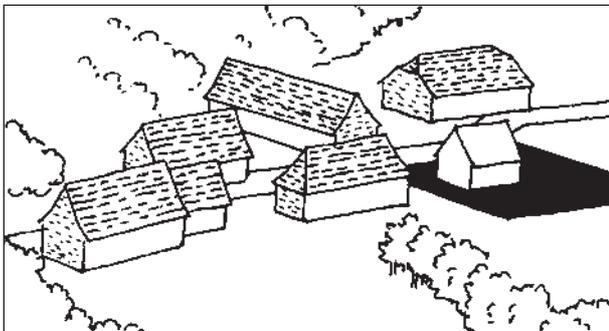
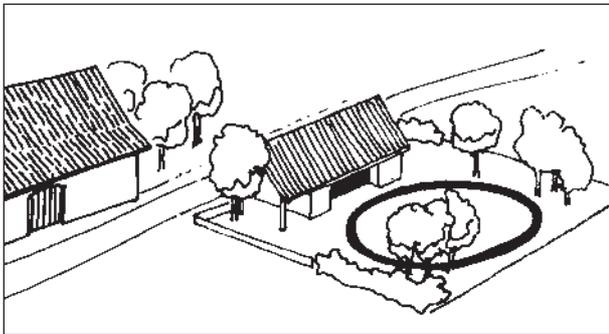
Pour compenser cette disparité inévitable, il faudra retrouver un dialogue des formes avec les éléments anciens.

De manière générale, une maison réussie est une maison adaptée à son environnement, intégrée dans son paysage.

Lorsque l'on entreprend un projet, il faut aussi penser que d'autres construiront également.

Dans les villages du Bugey, une maison, c'est un élément d'un ensemble.





FORMES ET MATÉRIAUX

FORMES

Les pentes de toiture sont des éléments fortement identifiants dans le Bugey. Selon les micro-régions, elles sont plus ou moins fortes (de 60% à 120%) mais homogènes par village. S'en approcher, c'est une manière de s'intégrer.

MATÉRIAUX

Les couleurs de couvertures, de murs, de menuiseries sont souvent plus variées et originales qu'on ne le pense. Une promenade dans le village donnera des idées, une comparaison avec des nuanciers existants permettra de trouver sinon des couleurs, au moins des valeurs de tons (souvent moins clairs qu'on ne le supposerait).

L'IMPLANTATION

C'est le premier critère. Les bâtiments anciens ont un rapport avec l'espace public. Ils lui sont contigus ou ils s'y relient par des éléments bâtis (annexes, murets, porches...).

S'implanter à proximité de la voirie permet à la fois de cadrer l'espace public et de mieux profiter de la parcelle.

L'ORIENTATION GÉNÉRALE

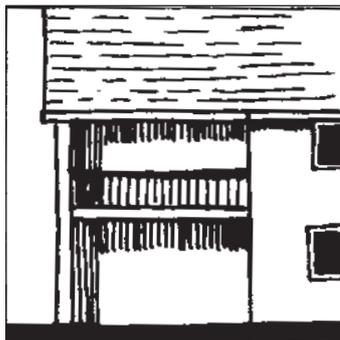
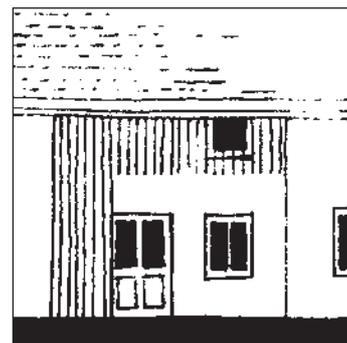
L'orientation générale s'adapte souvent au climat, aux accès, aux vues. Observer les maisons anciennes, c'est souvent éviter de se tromper et faire des économies à long terme.

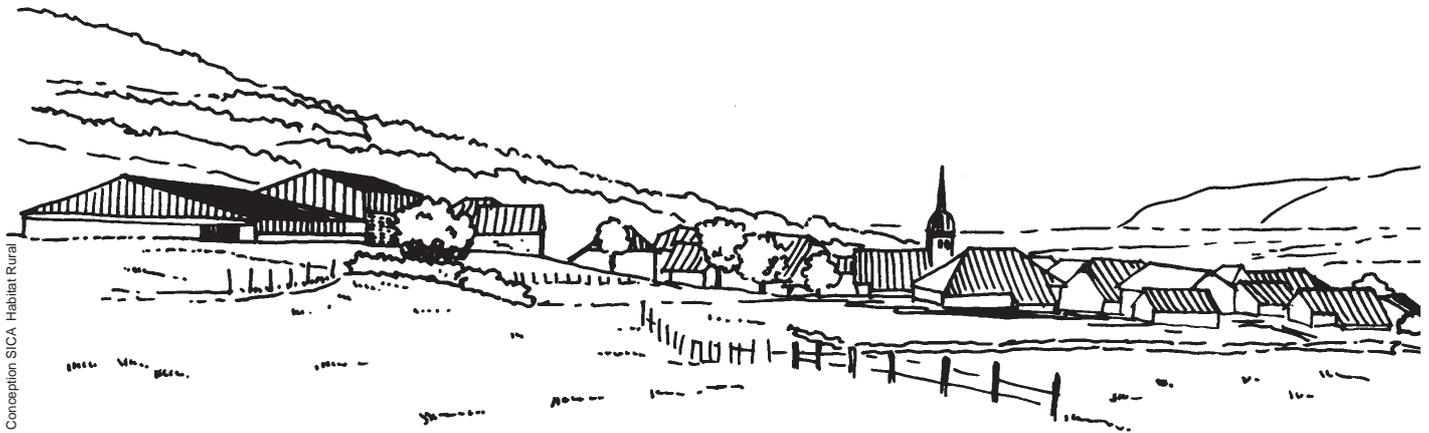
L'ADAPTATION AU RELIEF

L'adaptation au relief est souvent le point le plus difficile à réussir. On doit chercher en priorité à construire sur un terrain plat, ou presque. Sur les terrains pentus, il faut éviter les terrassements trop importants et rechercher la proximité du sol naturel pour les pièces de vie. L'impact visuel de l'aménagement sera moins important et l'on évitera le danger d'éventuels glissements de terrain.

DÉTAILS

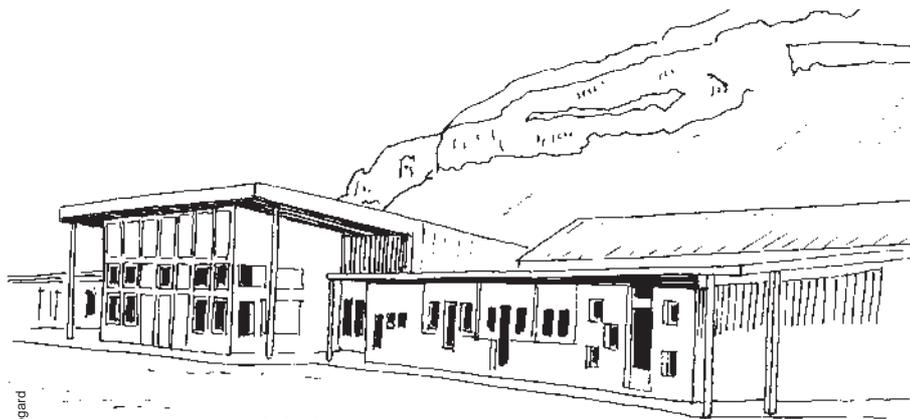
De nombreux détails de composition de façades pourront servir de référence et recevoir une traduction moderne.



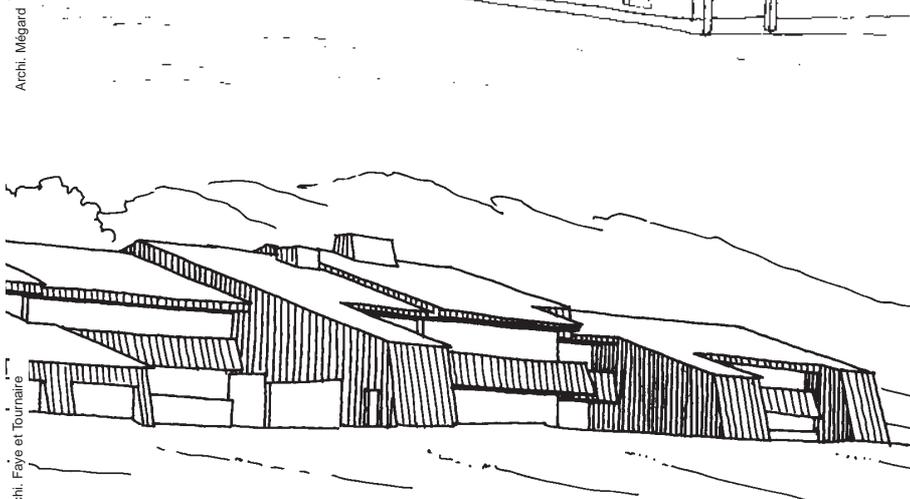


Un impact fort dans le paysage

CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES SITES

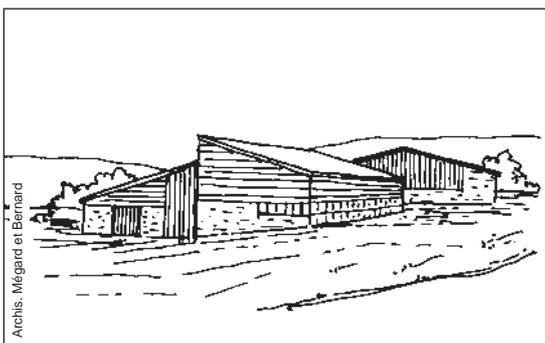
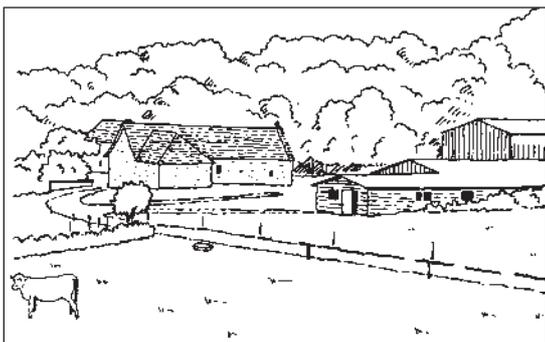


Nous avons quelquefois besoin de grands volumes bâtis pour abriter des activités nouvelles ou dans de meilleures conditions : constructions publiques, bâtiments agricoles, artisanaux ou industriels. Ces volumes sont difficilement dissimulables dans les paysages du Bugey.

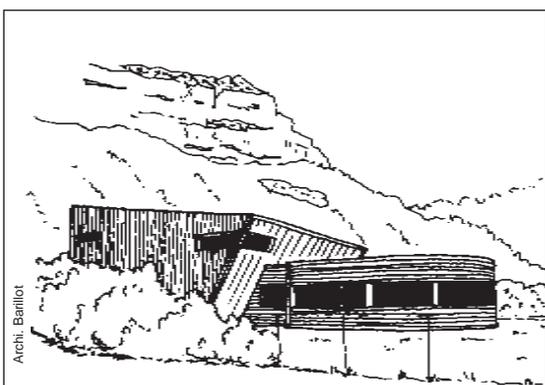


Souvent, il est nécessaire d'implanter ces nouveaux bâtiments à l'extérieur des villages (pour disposer de plus de place, pour des raisons sanitaires ou de desserte). Ainsi, leur volume voisinera avec ceux des ensembles bâtis anciens bien que n'étant en aucune façon de même nature (dimensions, forme, matériaux extérieurs, couleurs).

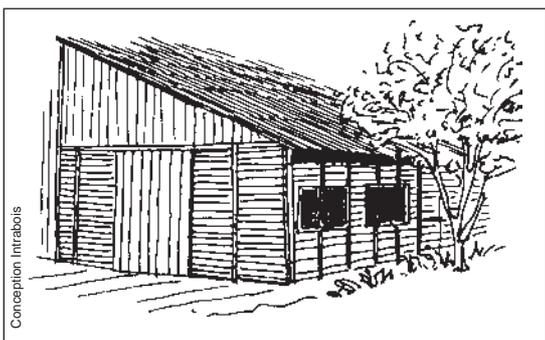
Il sera important de respecter des principes simples qui limiteront leur impact, car si la qualité des sites peut constituer un atout pour le développement ou l'accueil d'activités, celles-ci doivent en retour contribuer au maintien de cette qualité.



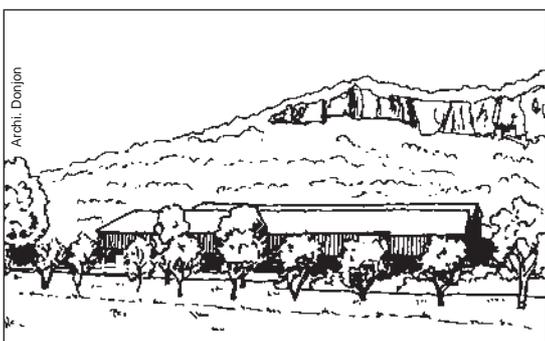
Archi. Mégard et Bernard



Archi. Barillot



Conception Intrabois



Archi. Donjon

CHOIX DU SITE

L'emplacement est lié aux contraintes foncières, mais il doit aussi prendre en compte les caractéristiques paysagères du lieu, si l'on souhaite une intégration réussie.

Les sites à privilégier seront protégés des vues depuis les endroits les plus fréquentés, si possible abrités par un relief ou cernés par la végétation. Celle-ci joue un rôle d'écran esthétique, mais aussi de coupe-vent.

Un terrain le plus plat possible est préférable car les terrassements peuvent être rapidement importants, coûtent cher, sont inesthétiques et parfois dangereux (glissements de terrain).

COMPOSITION DES VOLUMES

Ils sont dictés par l'usage et le fonctionnement, mais l'influence du contexte permet de déterminer l'orientation et l'adaptation au terrain.

Pour les bâtiments très importants, la division en plusieurs volumes peut diminuer fortement l'impact général.

LES MATÉRIAUX ET COULEURS

Il faut privilégier les matériaux neutres en aspect, teinte et brillance. Le bois utilisé en bardage est le plus approprié pour une intégration réussie du bâtiment dans l'environnement. La tôle laquée est un bon matériau lorsque sa couleur se confond avec celle du site environnant (gris-vert ou brun clair). Le fibro-ciment peut aussi être envisagé dans la mesure où il est économique et peut être teinté avec des oxydes ou des sels minéraux métalliques.

De manière générale, il faudra éviter les teintes claires ou agressives qui ont un impact visuel fort.

Si plusieurs bâtiments voisinent dans une zone d'activité, l'harmonisation des couleurs doit être recherchée, soit par l'établissement d'un nuancier, soit par entente entre les partenaires.

LE TRAITEMENT DES ABORDS

Il est préférable de prévoir dès la conception les emprises affectées à la végétation. Pour les haies et bosquets à planter, on privilégiera les essences locales en évitant les alignements stricts et les résineux qui créent une régularité artificielle.

Les aires de stockage seront situées dans la partie la moins visible (masque végétal existant ou à créer).

La signalétique devra être valorisante sans agresser.



PAYS D'ACCUEIL DU BUGEY

Avenir et Tradition

Maison de Brillat-Savarin

62 Grande Rue

B.P.77

01302 BELLEY CEDEX

Tel : 04. 79. 81. 40. 82

Fax : 04. 79. 81. 64. 41



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement

34 rue Général Delestraint

01000 BOURG-EN-BRESSE

Tel : 04. 74. 21. 11. 31

Fax : 04. 74. 21. 98. 41



UNION
EUROPEENNE

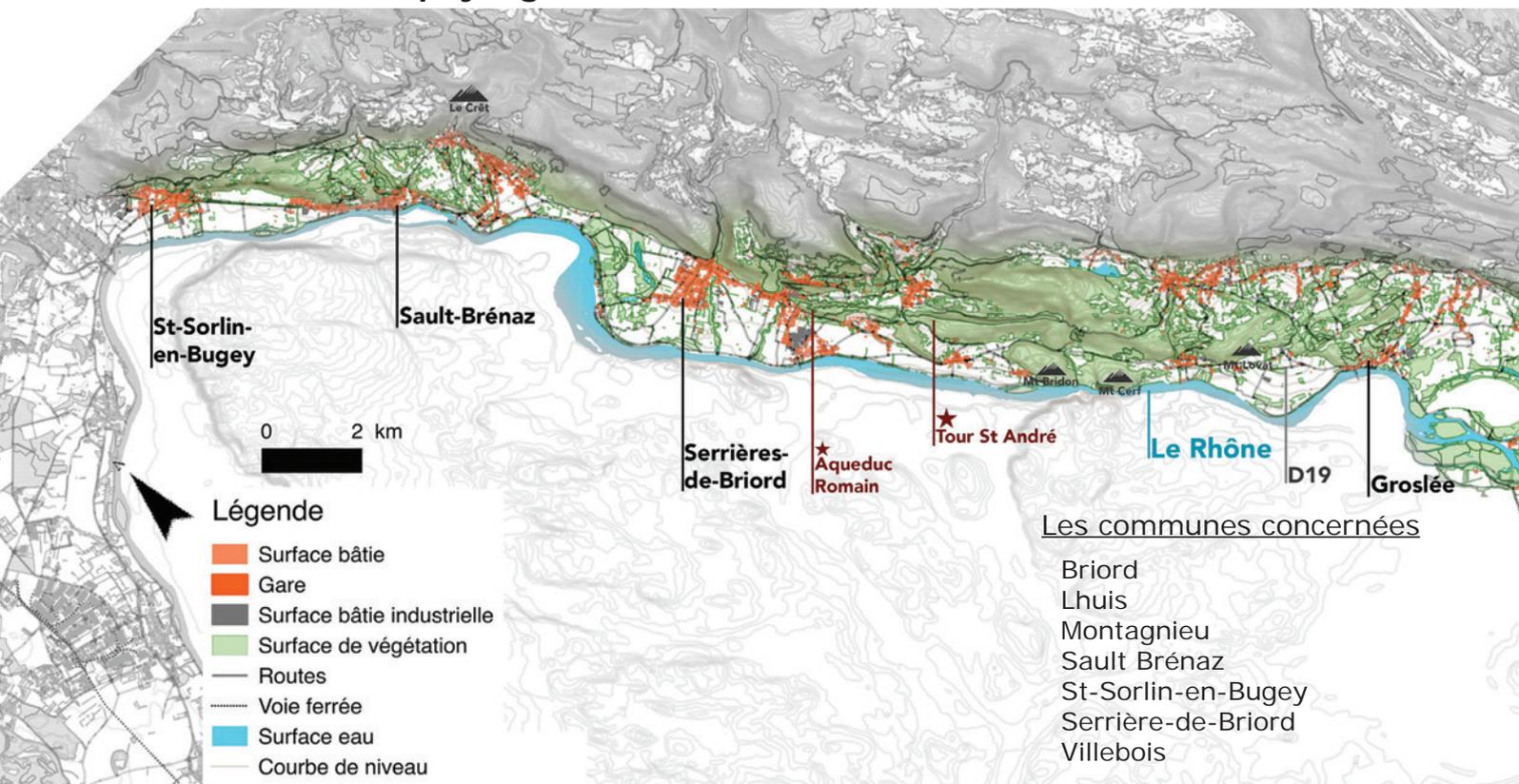
L'Échappée du Rhône

Un ruban de terre en pied de montagne léché par le grand fleuve.

L'échappée du Rhône correspond à la rive droite du fleuve de Brégnier-Cordon à Saint Sorlain-en-Bugey. Ces terres sont à la fois celles du grand fleuve: planes et limoneuses et les terres de la montagne du Bugey : escarpées et rocheuses.

Recommandations de paysage et d'architecture

Carte de l'unité de paysage



Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une démarche co-construite entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au cœur des projet d'aménagement du territoire.

Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps

1 Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.

Les deux randos :
S'approprier les paysages



2

Les ateliers de travail

A la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.



L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école

3

La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage de l'Échappée du Rhône
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité de l'Échappée du Rhône

Synthèse du travail des élus sur le cas d'école de Montagnieu-Briord

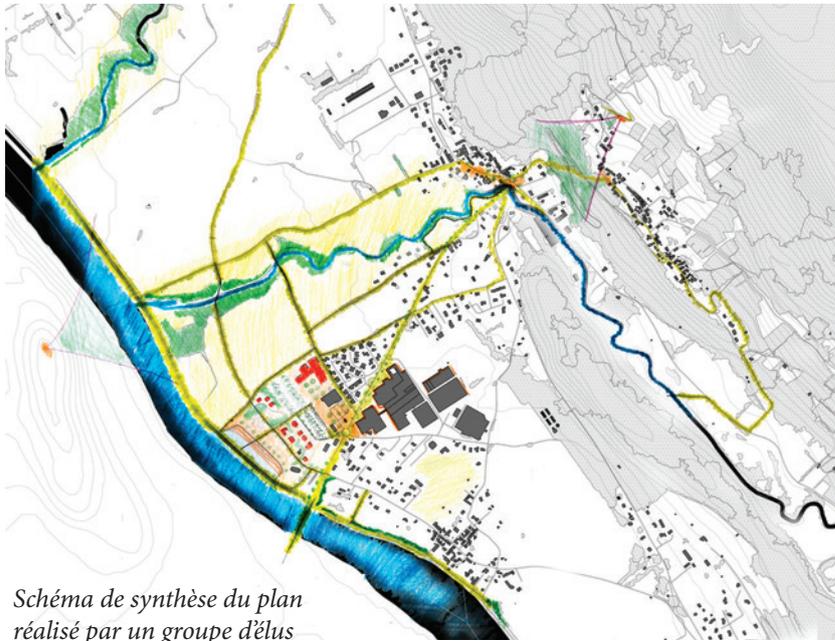


Schéma de synthèse du plan
réalisé par un groupe d'élus

L'ambition des élus pour l'unité de paysage :

« Mieux intégrer les nouvelles activités au paysage de bord de fleuve et développer un riche maillage de chemins depuis la montagne, traversant les villages et allant jusqu'au Rhône ».

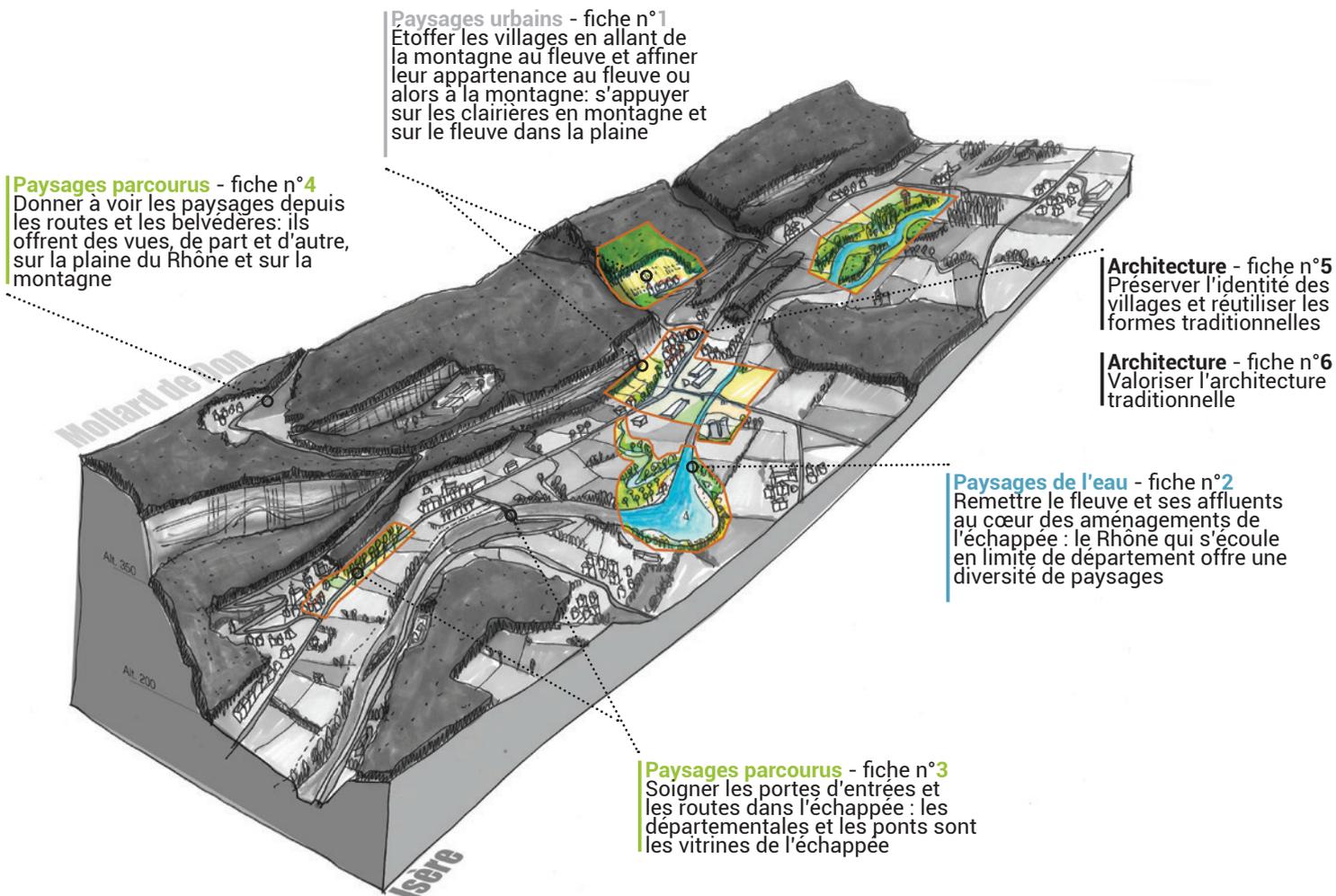
Projet de paysage proposé par les élus Entre Montagnieu et Briord

- * Deux belvédères et une rivière.
Mettre en valeur 2 belvédères de part et d'autre de la plaine alluviale.
Ouvrir des chemins longeant la Brive, sa ripisylve et des parcelles en culture depuis la montagne jusqu'au fleuve (dans l'axe des deux belvédères).
- * Du fleuve aux pieds du coteau.
Choyer le chemin de halage pour accueillir l'itinéraire bis de la ViaRhona.
Créer un chemin en diagonale depuis Serrières.
Soigner les entrées de ville.
Planter les bords de la RD19 et la doubler d'un chemin pour les modes doux.
Requalifier les façades de Ligne Roset.
- * La place du fleuve // la place de la montagne.
Créer deux places publiques à l'emplacement des deux carrefours actuels :
«une place du Rhône» à proximité de la route du pont de Briord.
«une place de la montagne» dans le quartier des granges.
- * Le nouveau quartier du fleuve.
Accueillir des équipements comme un parc, un skate-parc et un plan d'eau entre le fleuve et le collège.
Déplacer le parking en second plan et le mutualiser avec celui du collège.
Irriguer le futur quartier du collège par les chemins.
Offrir un parvis au collège grâce à la grande place du Rhône qui occuperait l'actuel parking du supermarché.

Retours «d'experts»:

- ➔ Ce projet propose un **rapport très intéressant entre la ville et la rivière** en travaillant par franchises successives pour limiter l'étalement urbain dans la plaine.
- ➔ Contrairement aux logements à insérer à l'intérieur des tissus urbains existants, les **équipements publics, sportifs, ludiques pourraient être implantés à proximité du Rhône** afin de relier les usages de la ville à ceux du fleuve.
- ➔ La constitution de **deux espaces publics à l'emplacement des carrefours** est intéressante à l'échelle de la commune mais également à l'échelle de l'échappée du Rhône pour valoriser ce **territoire entre fleuve et montagne**.
- ➔ **Relation village de montagne et ville dans la plaine**
La question des **liens entre communes d'une même communauté de communes** se pose en matière de droits à construire, de déplacements, de développement de l'agriculture, etc.

Les fiches de recommandation



Paysages urbains - fiche n°1
Étoffer les villages en allant de la montagne au fleuve et affiner leur appartenance au fleuve ou alors à la montagne: s'appuyer sur les clairières en montagne et sur le fleuve dans la plaine

Paysages parcourus - fiche n°4
Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères: ils offrent des vues, de part et d'autre, sur la plaine du Rhône et sur la montagne

Architecture - fiche n°5
Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Architecture - fiche n°6
Valoriser l'architecture traditionnelle

Paysages de l'eau - fiche n°2
Remettre le fleuve et ses affluents au cœur des aménagements de l'échappée: le Rhône qui s'écoule en limite de département offre une diversité de paysages

Paysages parcourus - fiche n°3
Soigner les portes d'entrées et les routes dans l'échappée: les départementales et les ponts sont les vitrines de l'échappée

Recommandations Paysage

Paysages Urbains

- Étoffer les villages en allant de la montagne au fleuve p. 5

Paysages de l'Eau

- Remettre le fleuve et ses affluents au cœur des aménagements de l'échappée p. 7

Paysages Parcourus

- Soigner les portes d'entrées et les routes dans l'échappée p. 9
- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères p. 11

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles p. 13
- Valoriser l'architecture traditionnelle p. 15



Développement résidentiel à Lhuis
entre fleuve et montagne

Contexte

Les villages de la rive droite se sont historiquement installés de deux manière bien distinctes :

- à proximité immédiate du fleuve, pour former de petits ports.
- à large distance du Rhône, bien au sec formant les villages de pente ou encore perchés.

Aujourd'hui, le fleuve étant dompté, l'Échappée du Rhône à vu son urbanisation se développer notamment par le dynamisme économique de la Plaine de l'Ain et du Nord Isère (Dauphiné). Les habitations pavillonnaires, greffées à proximité des noyaux villageois et les zones d'activités, implantées en bordure de fleuve, ne valorisent pas toujours les bourgs.

Afin de limiter le développement urbain dans l'ensemble de la plaine, il est nécessaire de densifier les villages et créer des connexions entre le fleuve, les espaces urbains et les reliefs.



Ligne Roset et habitat pavillonnaire dans la plaine agricole

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation du BUCOPA :

La protection des espaces agricoles et la réduction de leur urbanisation

Les documents d'urbanisme locaux mobiliseront en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements : 63% des objectifs de logements y seront réalisés, à l'échelle globale du BUCOPA.(extrait DOO p.31)

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace
 Mise en application du DOO - SCoT BUCOPA

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement de nouveaux quartiers ?
- Quels sont les éléments structurant du paysage pour définir les limites à ces nouvelles extensions ? Quelles en sont leurs qualités ?
- Comment connecter ces nouvelles extensions au reste de la ville pour former un ensemble communal cohérent ?
- Comment les nouveaux habitants rejoignent-ils le centre ?



Centre-bourg de Sault Brénaz tenu par le relief et le Rhône

et adaptées au contexte urbain et paysager

- Les opérations de logements en extension devront intégrer les principes de qualité urbaine, de gestion environnementale et d'optimisation de la consommation d'espace dans la gestion de la continuité de l'existant (maillage viaire avec tissu urbain existant, proscrire les développements linéaires,...)(extrait DOO p.91)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Architecte, Urbaniste, Paysagiste, UDAP, Syndicat mixte BUCOPA, aménageurs publics et privés, CC Plaine de l'Ain, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ S'appuyer sur le paysage existant et les éléments identitaires de l'Échappée du Rhône pour fixer les limites de l'urbanisation (boisement, rivière...)
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours ouverts
- ✓ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite
- ✓ Maintenir les ouvertures paysagères généreuses entre les villages et les hameaux
- ✓ Hierarchiser les villages et les hameaux à urbaniser en priorité afin de restreindre le développement à certains pôles urbains
- ✓ Favoriser l'urbanisation à proximité du Rhône et en balcon sur les piémonts du Mollard de Don
- ✓ Limiter l'urbanisation dans la plaine afin de conserver les terrains plats, fertiles et proches de l'eau pour les activités agricoles et les espaces naturels

Usages

- ✓ Profiter de la nouvelle extension, intégrée au tissu urbain, pour harmoniser les aménagements du bourg au regard de l'existant et du paysage de proximité
- ✓ Accorder une grande attention aux connexions entre centre-bourg et quartiers nouveaux (viaires, espaces publics, transports en commun, liaisons douces, etc.)

Parcelle

- ✓ Éviter les modifications de terrain (soutènements, décaissements, remblais,...)
- ✓ Imposer une unité dans les aménagements et les nouvelles constructions pour favoriser l'intégration paysagère par les clôtures, haies, couleurs de façade... (cf. fiche architecture)

Cadrage et points de méthode

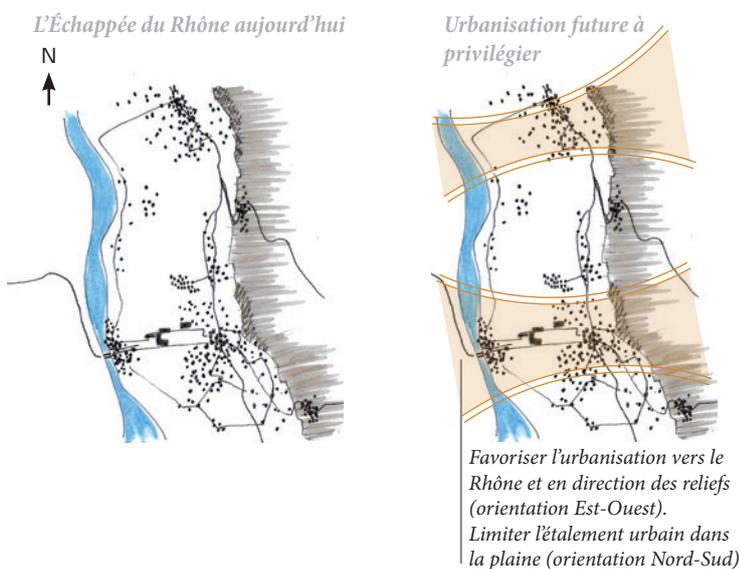
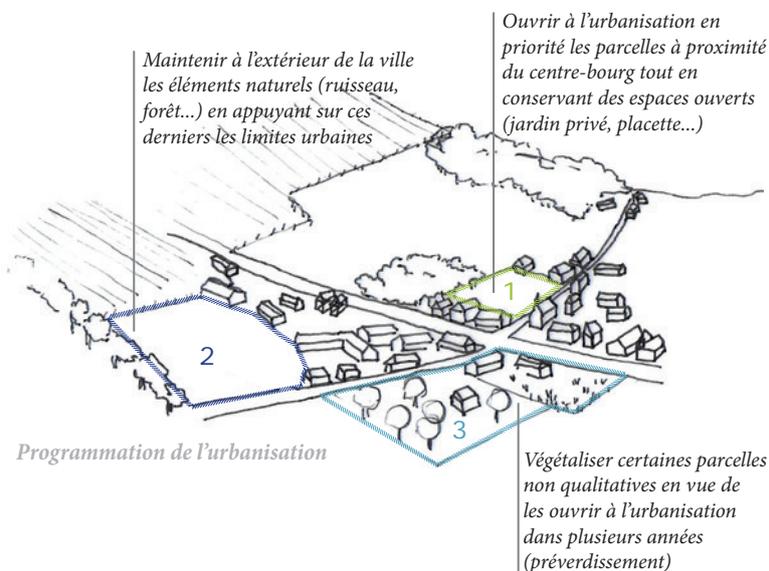
Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine : topographie, points de vue, éléments de patrimoine, enclaves agricoles, limites bâties, hydrographie, végétation, dessertes... La limite urbaine doit être matérialisée au zonage et inscrite dans le règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Développer l'urbanisation à l'intérieur des villages

1. Le choix du site est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

2. Au PLU, rédiger des OAP sur les secteurs à enjeux pour

Les bons principes illustrés



Favoriser l'urbanisation de part et d'autre de la plaine

Privilégier le développement urbain dans les villages à proximité du Rhône et sur les premiers reliefs du Mollard de Don afin de maintenir la plaine agricole et ainsi les vues dégagées dans l'Échappée du Rhône.



garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important de développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme : les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Favoriser la rénovation des bâtiments

Des guides de recommandation à destination des propriétaires publics et privés pourront être réalisés afin d'encourager à la rénovation du patrimoine existant et occuper les bâtiments vacants des centres-bourgs.



Chemin de Halage privatisé à Lhuis

Contexte

La présence du Rhône et son cortège de végétaux à proximité immédiate des villages est un atout majeur pour ce territoire. Il est la colonne vertébrale de l'ensemble de ce paysage, pourtant le fleuve ne se donne pas à voir facilement. Maîtrisé, rectifié, oublié parfois l'objectif est de rendre toute sa noblesse au Rhône en le replaçant lui et ses affluents, au cœur des projets. Support de déplacement doux, espaces de loisir ou simple lieu de contemplation... La diversité des usages et des ambiances qu'il offre est infinie, il s'agit juste de s'en saisir.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner:

Questions générales

Pourquoi ? Avec Qui ? Comment créer des projets de paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'**objectif de qualité** lors de tout aménagement du Rhône?
- **Quelle place occupera le Rhône dans l'échappée en 2050 ?**
- Comment concilier **protection de la rivière et usages ?**
- Quels seraient **les sites à offrir en priorités aux usagers ?** (Identifier et hiérarchiser)
- Comment créer du **lien entre les aménagements (urbain, loisirs, touristiques, etc.) et le fleuve?**



ViaRhôna à connecter aux villes grâce aux affluents



Ripisylve le long du Rhône

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la trame bleue et la valorisation des paysages :

La protection des cours d'eau et de leurs abords

Si cela est compatible avec le fonctionnement du milieu naturel et de l'activité agricole, les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces afin de valoriser la nature en ville. (voir extrait DOO p.21)

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis

les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou,
Mise en application du DOO - SCoT BUCOPA 7

les chemins de découverte.

Au travers d'orientations d'aménagement du zonage et/ou du règlement, ils mettent en oeuvre les objectifs suivants :

- en préservant les fenêtres paysagères (cônes de vue),
 - en maîtrisant le rapprochement de l'urbanisation des sites présentant des points de vue sur les cours d'eau,
 - en aménageant des accès à ces points de vue.
- (pour aller plus loin voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Collectivités locales, syndicats de rivières. Agence de l'eau, DREAL, Conservatoire des espaces naturels en Rhône-Alpes, Fédération de pêche de l'Ain, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Créer des cheminements le long des affluents pour relier les espaces urbains au Rhône
- ✓ Prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques comme la Trame Verte et Bleue
- ✓ S'appuyer sur les rivières existantes pour développer de futurs aménagements

Usages

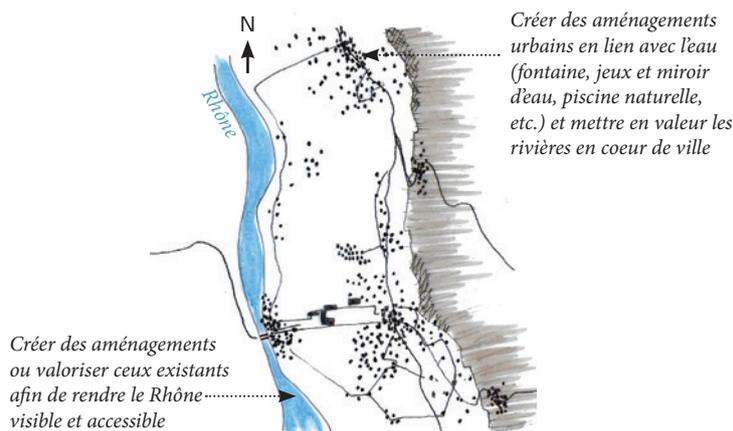
- ✓ Profiter de l'eau sous toutes ses formes pour qualifier et aménager les cœurs de villes et villages (reconquérir les berges,...)
- ✓ Rendre accessible et aménager des espaces ponctuels agréables et confortables au bord du Rhône
- ✓ Proposer des loisirs de pleine nature et des activités aquatiques sur le Rhône et ses affluents

Parcelle

- ✓ Offrir des points de vues sur la rivière depuis les routes, les chemins, les villages,...et nommer les rivières sur des panneaux d'information
- ✓ Composer avec la privatisation des berges et des chemins de halage afin d'offrir des continuités piétonnes
- ✓ Respecter le lit majeur de la rivière : construire hors des zones inondables
- ✓ Aménager des lisières humides qui mettent en connexion les habitats éloignés
- ✓ Revaloriser le petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Les bons principes illustrés

Valoriser la présence de l'eau dans l'échappée sur les abords du Rhône mais également dans les espaces urbains



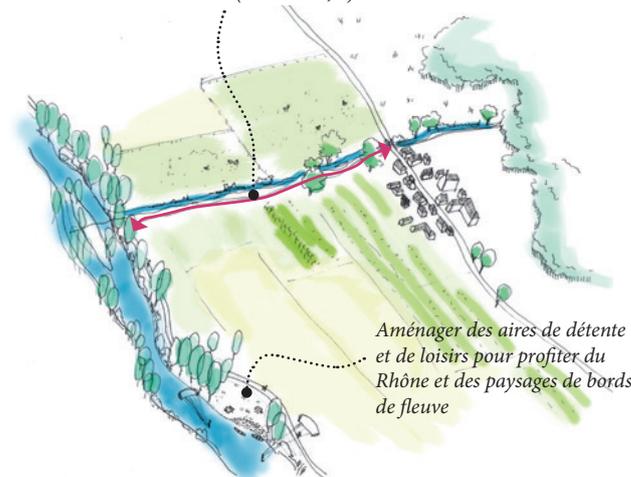
Proposer différentes activités pour rendre le Rhône et ses affluents attractifs



Pêche, activités sportives sur l'eau, baignade, aire de détente, promenade, etc.

Développer les connexions piétonnes le long du Rhône et ses affluents

Aménager et valoriser les abords des affluents et créer des connexions piétonnes et cyclables entre les villes et le Rhône (ViaRhôna,...)



Cadrage et points de méthode

Les rivières au cœur des villes

Les rivières traversant les espaces urbains participent à la qualité des espaces publics lorsque ces dernières sont visibles et situées sur des parcelles publiques.

Afin de valoriser les rivières en ville et renforcer la présence de l'eau dans le territoire de l'échappée, celles-ci devront être rendues accessibles autant que possible.

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme: Les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Préconisations

1. **Réaliser des cartographies** des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue
2. **Déterminer les espaces à protéger** : inscrire au zonage de PLU

l'ensemble des écoulements d'eau (rivière, ruisseau, etc.) et leurs emprises naturelles associées (prairie naturelle, ripisylve, etc.) en Zone Nco (zone écologiquement sensible) et y associer des prescriptions réglementaires.

3. **Repérer les continuités écologiques à restaurer**: mener des actions à long terme pour la renaturation progressive des berges de rivière et de ruisseau au sein des zones urbaines en inscrivant les objectifs localisés au Contrat de rivière puis en mettant au PLU des emplacements réservés visant à l'acquisition d'un linéaire de berges ou en inscrivant cet objectif dans des OAP sur des secteurs de projets urbains.

Les cours d'eau comme support de développement touristiques et de loisirs

La Trame verte et bleue n'implique pas nécessairement la mise à distance du public et des activités humaines. Les enjeux de protection des milieux peuvent être conciliés avec des activités de loisirs et sportives (non motorisé). Ainsi, la Trame verte et bleue pourrait être support d'itinéraire de randonnée, de sentier d'interprétation, d'activités de loisirs respectueuses de l'environnement (baignade, canoë, randonnée aquatique, etc.)



Entrée Nord de Sault-Brenaz

Contexte

Que l'on soit en voiture, à vélo ou simplement à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route. Tout au long de son parcours, l'utilisateur est marqué par des couleurs, des panoramas, des monuments. Autant d'éléments qui aident à mieux comprendre la route.

L'échappée du Rhône est un territoire très fréquenté comprenant une route principale, longeant le relief du Molard de Don, mais aussi des ponts entre l'Isère et l'Ain. La route doit tisser des liens avec le territoire dans lequel elle se trouve et s'imprégner des éléments du paysage local: relief, végétation, constructions... L'objectif est triple: assurer la sécurité des usagers, mieux intégrer la route au paysage et mettre en valeur son environnement proche.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner:

Questions générales

Pourquoi ? Avec Qui ? Comment créer des projets de paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement d'infrastructures routières, des sorties d'autoroutes, des entrées de ville... ?
- Comment donner envie ou inviter les usagers à venir ou revenir sur le territoire ?
- Comment aménager des espaces de qualités en lien avec les axes routiers pour accueillir les usagers ?



Vue sur les falaises de l'Échappée



Limite de parcelle en pierres levées

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transport et aux entrées de ville:

Les modes doux et actifs pour les déplacements de proximité

Le SCoT entend limiter l'usage de la voiture personnelle par des modes de déplacement alternatifs(...)
(extrait DOO p.74).

Améliorer la qualité des entrées de ville

Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre des prescriptions qui permettent la mise en valeur et la

qualification esthétique de ces espaces.

(pour aller plus loin voir extrait DOO p.103)

Les entrées de ville : les voies à grande circulation visées par l'article L. 111-8 du Code de l'Urbanisme

Les collectivités doivent impérativement chercher à réduire les règles de recul (...) de 75 m pour les routes à grande circulation. À cette fin, elles définiront des règles de recul compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale,

Acteurs concernés

Collectivités locales, CC. Plaine de l'Ain, Syndicat mixte, Département (services infrastructures), CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Qualifier et hiérarchiser les voies en fonction de leur rôle ou de leur statut : axe important, route de montagne, itinéraire de promenade, ViaRhôna Bis, etc. afin de définir les linéaires ou les points particuliers à mettre en scène
- ✓ Valoriser et identifier les entrées comme vitrine de la ville traversée (alignements d'arbres, etc.)
- ✓ Donner à voir les ambiances paysagères traversées depuis les routes et définir de grandes séquences à valoriser sur l'ensemble du linéaire routier

Usages

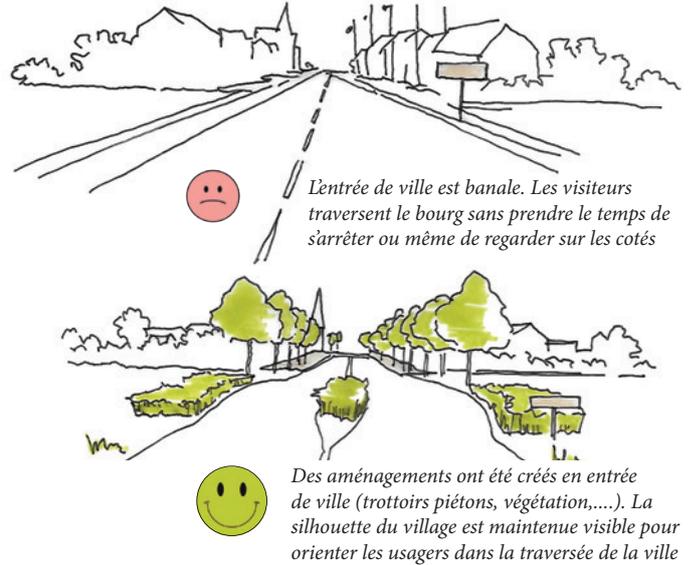
- ✓ S'appuyer sur la ViaRhôna Bis pour maintenir ou créer des réseaux de mobilités douces entre les centres-villes, les zones économiques et les sites touristiques
- ✓ Inciter les usagers, par des aménagements qualitatifs en entrée de ville et à proximité des routes, à s'arrêter dans les villes traversées
- ✓ Entretenir et valoriser les abords des voiries afin de ponctuer les trajets des usagers (boisements denses, tunnel végétal, percées visuelles, etc.)
- ✓ Aménager des espaces de stationnements intégrés dans le paysage

Parcelle

- ✓ Embellir les abords des axes de communication par la végétation dont la palette végétale sera similaire à celle des milieux proches (forêt, agriculture, rivière,...)
- ✓ Pérenniser les alignements d'arbres qui participent à l'identité du territoire et soulignent la parallèle entre la départementale et le fleuve
- ✓ Maintenir et préserver les milieux humides à proximité du Rhône

Les bons principes illustrés

Des entrées de ville embellies et valorisées



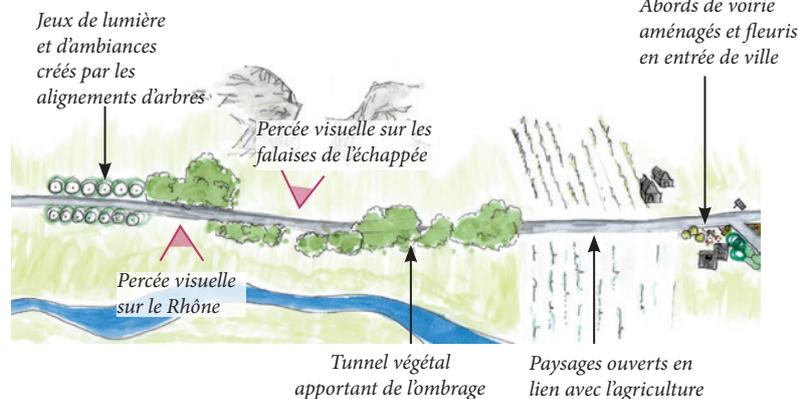
S'appuyer sur le grand paysage et utiliser le végétal comme outil d'intégration ou de valorisation

Le ruisseau participe à la mise en scène de l'entrée de ville

Un alignement accompagne l'arrivée progressive dans la ville, bordé par un cheminement doux

Un jeu de percée se fait dans l'alignement pour offrir des vues sur le Rhône depuis la route

Des portions de routes diversifiées permettant d'apprécier les paysages de l'échappée



Cadrage et points de méthode

Qualifier les entrées de ville

Vitrines patrimoniales, économiques et commerciales, les entrées de ville sont des sites stratégiques qu'il est nécessaire de soigner pour rendre attractif les espaces urbains depuis les axes de communication.

Depuis 1997, l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme ou amendement Dupont renforce la réglementation et engage les collectivités à réfléchir sur la qualité urbaine et paysagère de leurs entrées de villes et à mener des projets d'aménagements soignés autour des voies.

Aussi, il est important de veiller à la signalétique et à la gestion raisonnée de la publicité aux entrées de ville.

Entrée de ville (Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme)

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de

part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations (au sens du code de la voirie routière) et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Toutefois, les documents d'urbanisme (type PLU) peuvent fixer des règles d'implantation différentes lorsque ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Soigner les abords des voiries et des cheminements Améliorer le paysage des routes

Les arbres d'alignement en bord de route doivent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés et régulièrement renouvelés. Ces alignements de platanes qui bordent les routes des contreforts pourraient être développés au moyen d'Espaces boisés à créer au PLU (L.130-1).



Promenade permettant d'apprécier la proximité au Rhône, Briord

Contexte

L'échappée du Rhône à la chance de passer très rapidement de la montagne au fleuve et inversement. Ce contraste constitue une diversité de milieux et d'ambiances très riches. De plus, les situations de point hauts qu'offre la montagne comme les dégagements visuels que permet l'étendue du Rhône: créent une somme de belvédères de grande qualité.

Aujourd'hui souvent confidentiels, il s'agit de valoriser ces points de vues ainsi que les linéaires de routes, les chemins, les sentiers, qui constituent les principaux moyens de perception de ce paysage.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Question général

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysages ?

Question propre à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes et des belvédères ?
- Quels sont les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont les points de vues à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers ?
- Comment aménager des espaces de qualités pour accueillir les usagers ?
- Comment valoriser les paysages depuis les routes?



Vue dégagée depuis les franchissements du Rhône



Vergers et parcelles viticoles sur les abords des routes à Lhuis

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transports:

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte.

(voir extrait DOO p. 149)

Mettre en valeur les «sites patrimoniaux bâtis reconnus»
Créer des points de perception privilégiés de ce bâti

d'exception dans le grand paysage et particulièrement depuis les voies routières et les sentiers de randonnées. (pour aller plus loin voir extrait DOO p.149-150)

La protection des cours d'eau et de leurs abords
Les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces afin de valoriser la nature en ville. (voir extrait DOO p. 21)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Syndicat mixte, Département (services infrastructures), CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Ouvrir les points de vue depuis les routes afin de voir le fleuve et/ou les montagnes
- ✓ Créer des espaces publics où la vue est appréciable en réponse à la privatisation de certains points de vue remarquables
- ✓ Développer les sentiers et les cheminements dans le sens Est-Ouest afin de créer des connexions entre les points de vue sur les lointains (belvédères en dessus de l'échappée) puis le long du fleuve

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble
- ✓ Entretien des belvédères existants et en créer de nouveaux pour ouvrir sur les paysages de la plaine (simple débroussaillage ou retrait d'un arbre, ou l'aménagement délibéré d'un belvédère qui fonctionne comme un espace public,...)

Parcelle

- ✓ Entretien des bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier qui ne dénaturent pas le lieu
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes similaires aux milieux proches

Les bons principes illustrés

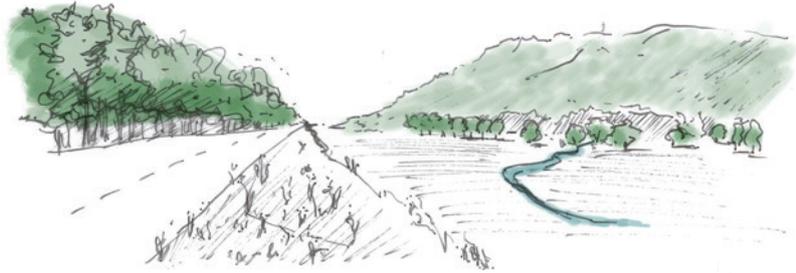
Ouvrir les bords des routes



La route est bordée par des lisières de bois très denses et des ripisylves qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages de l'échappée du Rhône

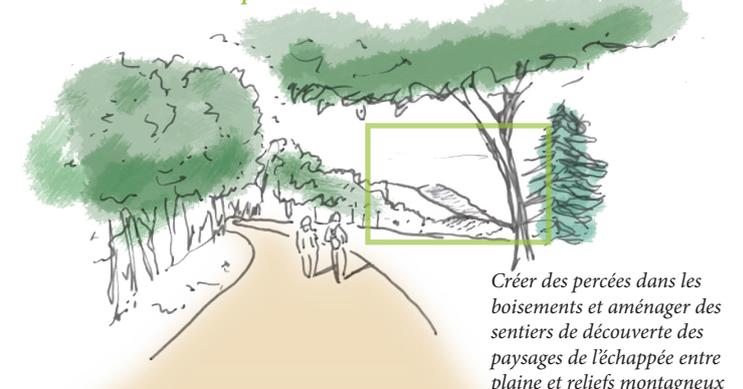


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages de l'échappée entre plaine et reliefs montagneux

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les abords des routes doivent être valorisés afin de permettre aux usagers d'apprécier les paysages traversés tout en prenant en compte les questions de sécurité et d'entretien (recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossés de protection...).

Les alignements et les arbres isolés remarquables peuvent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés (EBC).

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les premiers reliefs du Mollard de Don représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs, les sentiers forestiers ainsi que les abords des routes surplombant la plaine constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue remarquables.

Les sentiers existants (ex: GR) étant principalement développés sur un axe Nord-Sud, des connexions pourraient être envisagées entre le fleuve et le Mollard de Don afin de créer des cheminements pour parcourir le territoire dans le sens Est-Ouest.

Les belvédères et les points d'arrêts

Avec l'avancée de forêt sur les terres agricoles et la pression urbaine qui privatise de plus en plus de parcelles, certains belvédères seraient à valoriser aussi bien dans la réouverture des chemins d'accès que dans l'entretien des points de vue (élagage de la végétation, renouvellement du mobilier, etc.).

Les points d'arrêts sur les routes doivent être identifiables par la qualité de leurs aménagements qui invitent les usagers à s'arrêter. Chaque site d'arrêt, aire de stationnement, belvédère et point de départ de sentier doit faire l'objet d'un projet conçu par un professionnel de l'aménagement (paysagiste, architecte) de manière à garantir son intégration dans le site.

Objectif de qualité : Agrafer le Rhône à ses rivages

Préconisation: Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Unité de paysage de
l'échappée du Rhône

Fiche n° 6

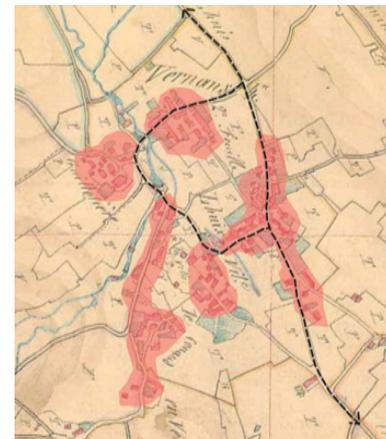
Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Lhuis. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

L'implantation du village

Lhuis est situé à 400m d'altitude, entre le Rhône à 2km et la montagne du Tantenay (1028m).

L'actuel bourg que constitue Lhuis et les hameaux a été profondément marqué par son histoire autant qu'il fut déterminé par son site. Le centre de la commune, entourant la vieille église, s'est donc développé autour d'un monument Gaulois «le Fanum», et par un axe de communication.

Lhuis connaît un développement sensible au milieu du XIXème, se poursuivant jusqu'au début de ce siècle.



- ◀ Carte postale ancienne - Archives départementales de l'Ain.
- ▼ Silhouette du village de Lhuis



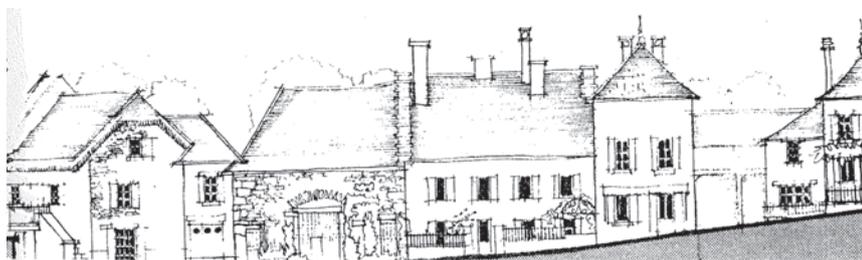
Préconisations :

- Maintenir les structures des tissus anciens (voirie, densité bâtie, gabarits ...)
- Maintenir un lien avec le paysage (l'ombrage d'une végétation dense qui contribue à valoriser ce site de caractère).
- Limiter le développement sur les coteaux



Usages du bâti traditionnel

L'architecture de Lhuis est perçue avant tout dans la rue : les façades des constructions prennent leur valeur dans leur juxtaposition, continuité, ruptures.



▸ Si l'on observe une vue aérienne du bourg, on constate que l'axe des façades est presque toujours parallèle aux tracés ou courbes de niveaux, ce qui permet de s'intégrer parfaitement à la trame et ce qui aboutit à une cohérence d'ensemble.

La volumétrie des constructions est assez diversifiées.

La fonction des bâtiments, leur époque, leur position dans le bourg, sont autant de facteurs qui influent sur le volume bâti.

Formes architecturales

▸ Trois types de constructions dominent le paysage de Lhuis :



1- Le bâtiment rural traditionnel
En bande en alignement sur rue.



3- La maison bourgeoise
Généralement au sud du Bourg



2- L'ancienne maison de bourg (proximité de l'église)
Elle présente une façade composée



Préconisations :

- Adapter le programme d'habitation au bâtiment.
- Conserver, dans la mesure du possible, les éléments caractéristiques de l'architecture.

Les ouvertures

Peu nombreuses et petites, elles figurent presque toutes sur la façade principale. Les encadrements sont en pierre.
Les portes et volets sont de modèles simples en bois peint.

Les grandes portes charretières sont cintrées en «anse de panier». Traditionnellement en lames de bois, elles sont aujourd'hui souvent vitrées, les granges ayant été transformées en habitation.

Préconisations :

- *Privilégier les menuiseries bois ou aluminium - Eviter le PVC*
- *La proportion des ouvertures sera plus haute que large s'inspirant de la dimensions des ouvertures existantes pour ne pas dénaturer la façade.*

La toiture

À deux pans, elle déborde parfois sous forme d'un avant-toit. Sa pente varie habituellement entre 70% et 100%.

La tuile traditionnelle est la tuile écaille, ainsi appelée pour sa ressemblance avec une écaille de poisson. On trouve aussi des tuiles plates du Pays ou tuiles à emboîtement «petit moule» aussi plates que possible, de teinte marron-rouge.

De nombreuses toitures sont munies de «coyau» : rupture de pente en bas de toiture.

Préconisations :

- *Respecter la silhouette du village dessinée par l'élément principal : les toitures*
- *Préserver leurs formes adaptées à la topographie et au climat.*
- *Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.*

Les murs

Les murs sont construits en pierre calcaire issus de carrières locales et scellés au mortier de chaux. Les pierres d'encadrement des portes et fenêtres ainsi que les chaînages d'angle sont en pierres de taille.

Préconisations :

- *Privilégier soit un enduit au mortier de chaux coloré par un sable jaune, finition talochée ou grattée,*
- *Soit un enduit à «pierre-vue» pour laisser la tête des pierres apparente.*
- *Privilégier l'isolation par l'intérieur pour préserver les éléments architecturaux des bâtiments anciens.*



Construire dans la pente

De manière générale, on essaie d'implanter la construction en étant parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain. Ceci facilite une intégration paysagère de qualité et évite des mouvements de terrain trop conséquents.

L'accès véhicule et l'entrée de la maison doivent être bien réfléchis selon la desserte du terrain et la pente. En effet, pour un accès au terrain aisé, en toute saison, il faut privilégier un accès direct depuis la voirie. La position du garage est un point déterminant car elle peut induire des remblais ou déblais conséquents, et définir par défaut les niveaux des pièces de vie.

Préconisations :

- Éviter les remblais et déblais, les talus de plus de 1m de hauteur, et les enrochements.
- La pente détermine le projet sur-mesure.

Le bardage bois

Peut être réalisé avec différentes essences ainsi que différentes préparations. Il est important d'éviter les bardages trop traités qui finissent par avoir un aspect presque «plastique». Afin d'intégrer au mieux ce matériau dans un projet, il est conseillé de :

- bien définir les dimensions du bardage,
- bien définir son implantation en façade.

Préconisations :

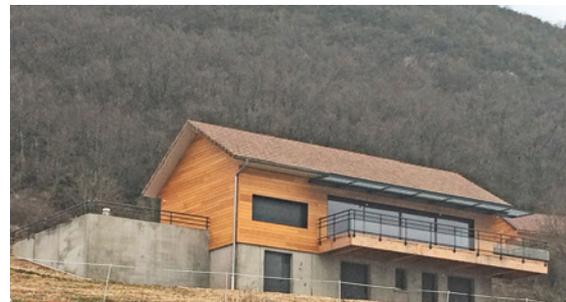
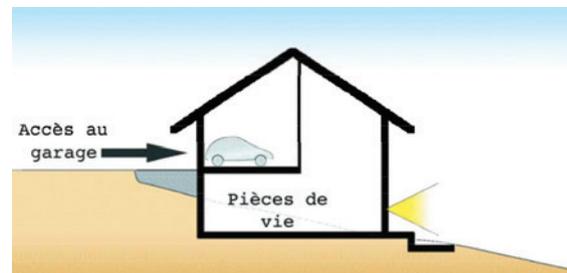
- Choisir des essences sans traitement ou avec un traitement thermique laissant le bois prendre, en vieillissant, une teinte gris argenté qui s'intègre bien dans le paysage.

Développement durable - Maisons performantes

- Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe de la construction, en évitant l'effet de superstructure surajoutées.
- Toiture plates végétalisée : trouver un équilibre entre toiture terrasse végétalisée et toiture traditionnelle à 2 pans qui correspond davantage aux expressions architecturales traditionnelles; ceci permettra de mieux intégrer le projet par rapport au cadre bâti.

Préconisations :

- Privilégier la façade non visible depuis l'espace public,
- Les panneaux solaires seront intégrés dans le pan de toiture sans redent.



Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

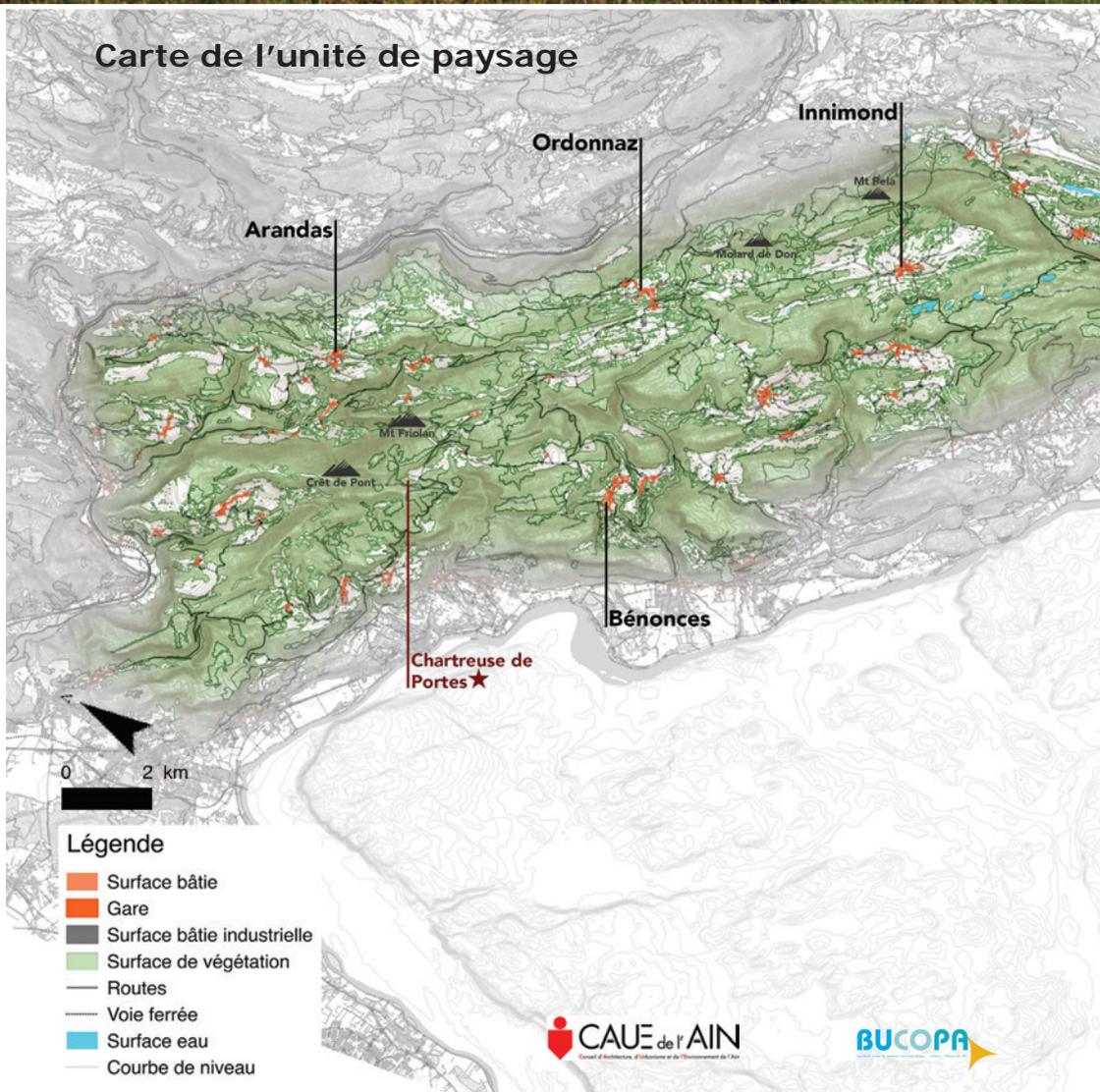
Le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.

Le Molard de Don

Ces paysages de montagnes sont marqués par une série de pentes plus ou moins fortes très souvent orientée Nord Ouest / Sud Est. La succession des bois et des prés crée une alternance de clair-obscur très riche où les villages et hameaux sont encore aujourd'hui de belles clairières.

Recommandations de paysage et d'architecture

Carte de l'unité de paysage



Les communes concernées

Arandas
Bénonces
Cleyzieu
Conand
Innimond
Lompnas
Marchamp
Ordonnaz
Seillonnaz
Souclin

Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une démarche co-construite entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au coeur des projet d'aménagement du territoire.

Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps 2016 et l'automne 2017.

1

Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.

Les deux randos :
S'approprier les paysages



2

Les ateliers de travail

À la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.



L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école

3

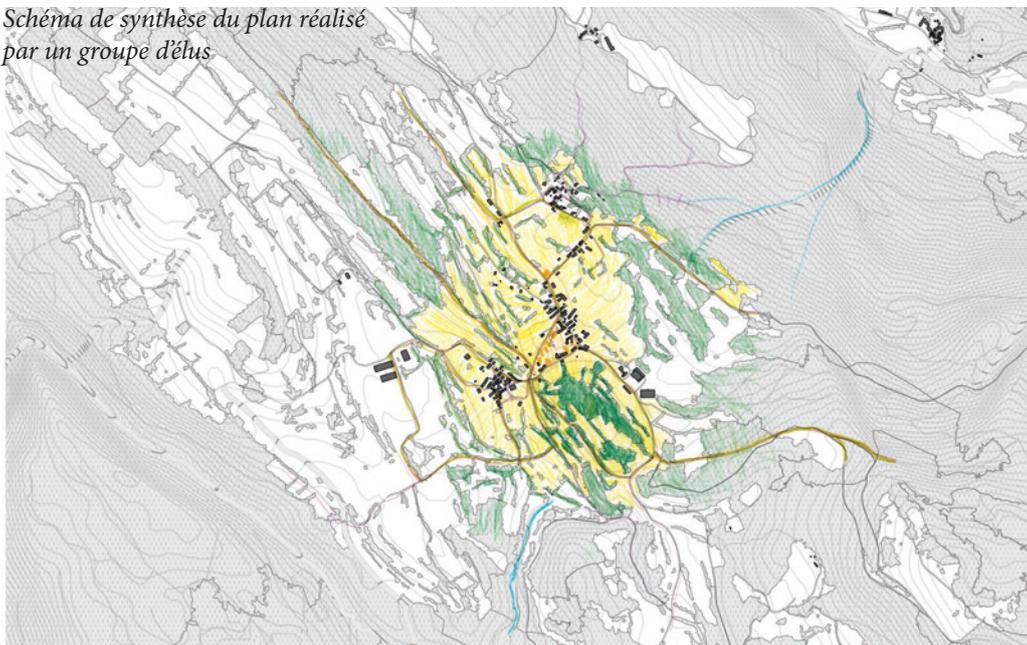
La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage du Molard de Don
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité du Molard de Don

Synthèse du travail des élus sur le cas d'école d'Ordonnaz

Schéma de synthèse du plan réalisé
par un groupe d'élus



L'ambition des élus pour l'unité de paysage :

«Conserver les paysages tels qu'ils sont aujourd'hui, maintenir l'agriculture de montagne et ouvrir le territoire à des pratiques de loisirs et touristiques».

Projet de paysage proposé par les élus À Ordonnaz

* Renforcer l'esprit des quartiers.

La commune d'Ordonnaz est située sur un plateau (850 m d'altitude environ), au carrefour de nombreuses routes.

Les lieux construits s'organisent autour de trois quartiers dont les routes sont implantées sur leurs pourtours.

Les surfaces agricoles apportent de la qualité aux paysages et sont particulièrement riches en murgers et en haies.

* «À la croisée des chemins...»

Ordonnaz s'est organisée autour de 2 croisements principaux de routes départementales.

Travailler sur les chemins qui permettent d'apprécier

les paysages du village:

- en valorisant et ménageant les traversées des quartiers

- en créant des boucles et des belvédères

=> dans le but de développer les activités de pleine nature.

*«Tenir la clairière habitée»

Les prés, les murgers et les haies bordant le village ainsi que le bois du mont Perrier font partie de l'identité du village.

*«Un quartier étoffé»

Si Ordonnaz devait accueillir de nouveaux habitants, le groupe aimerait installer de nouvelles habitations en continuité avec le bâti existant et plutôt dans le quartier central la Ville Vieille. (PLU)

Retours «d'experts»:

- ➔ Le développement urbain n'est pas nécessairement à planifier le long des voiries. D'autres formes d'urbanisation et de construction peuvent être imaginées (placette et nouvelles rues à créer par exemple) afin de renforcer la polarité des hameaux
- ➔ Il est nécessaire d'imaginer l'évolution de la commune sur un temps beaucoup plus long
- ➔ Il est important de ne pas construire entre les 3 quartiers afin de conserver leurs identités et ne pas créer un seul et unique espace bâti. Il faut développer les constructions à l'intérieur des tissus bâtis existants et engager une réflexion fine à l'échelle de la parcelle.
- ➔ Pour que ce projet soit de qualité et conforme aux attentes de tous, il doit être conçu collectivement en prenant le temps de réfléchir à l'insertion des nouvelles constructions et en effectuant des tests de matériaux, de pente avec des outils de type maquette.

Les fiches de recommandation

Recommandations Paysage

Paysages Ruraux

- S'installer dans le tissu ancien des villages et hameaux p. 5
ou s'en inspirer pour en créer de nouveaux
- Retrouver un paysage ouvert autour des villages p. 7
- Aménager les villes et villages dans un contexte forestier p. 9

Paysages Parcours

- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères p. 11

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles p. 13
- Valoriser l'architecture traditionnelle p. 15

Paysages ruraux - fiche n°1
S'installer dans le tissu ancien des villages et des hameaux où s'en inspirer pour en créer de nouveaux

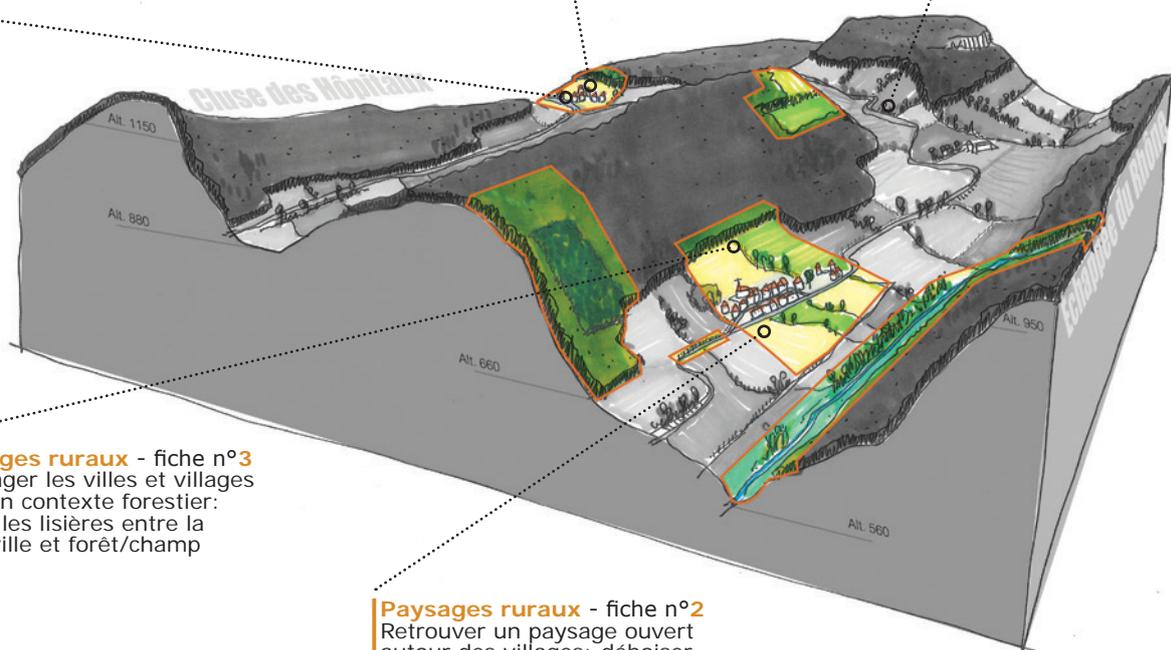
Architecture - fiche n°5
Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Architecture - fiche n°6
Valoriser l'architecture traditionnelle

Paysages parcours - fiche n°4
Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères: ces points de vue permettent de comprendre le dessin du fleuve

Paysages ruraux - fiche n°3
Aménager les villes et villages dans un contexte forestier: traiter les lisières entre la forêt/ville et forêt/champ

Paysages ruraux - fiche n°2
Retrouver un paysage ouvert autour des villages: déboiser les coteaux enrichis pour retrouver une agriculture et une urbanisation harmonieuse





Étalement du village sur les terrains peu pentus du Molard de Don

Contexte

Les villages et hameaux du Molard de Don ont su conserver une identité rurale ainsi qu'un patrimoine bâti remarquable.

Implantés sur les terrains les plus plats, les villages sont isolés les uns des autres, groupés et tenus par les parcelles agricoles.

Contrairement aux communes situées dans la Plaine du Rhône et aux pieds du Molard de Don, la pression urbaine est relativement faible sur ce territoire de montagne.

Afin de préserver l'organisation architecturale et les clairières villageoises, les nouvelles constructions devront s'immiscer, se glisser, dans le tissu urbain existant tout en préservant l'équilibre: densité du bâti, ceinture agricole maintenant l'ouverture des paysages et forêts dans les pentes.



Groupement villageois et ouverture sur le paysage (Valromey)

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'habitat du BUCOPA :

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager

- les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement promouvoir un développement **urbain qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants.**(...)
- Ils identifieront les **secteurs emblématiques des formes traditionnelles des bourgs.**

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des villages et des hameaux ?**
- **Identifier et hiérarchiser les villages et les hameaux qui peuvent accueillir des nouveaux arrivants ?** (accessibilités, implantations,...)
- Comment **conserver l'aspect dense et groupé du village** tout en minimisant **l'impact sur le paysage ?**
- Comment **réaliser une belle intégration dans le tissu d'un village ou d'un hameau ?**



Village d'activités de montagne (Miribel-Lanchâtre en Isère)

- Les documents d'urbanisme locaux **définiront des règlements spécifiques encadrant l'évolution du bâti et des espaces urbanisés** (...)
- Les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement s'appuieront sur des **trames parcellaires cohérentes avec l'organisation historique de leur centre-ville pour organiser l'évolution du bâti et leur développement.** (extrait DOO p.91-92)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Architecte, Urbaniste, Géomètre, UDAP, Syndicat mixte BUCOPA, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Apporter une grande attention aux éléments identitaires du village/hameau (petit patrimoine, topographie, cours d'eau...)
- ✓ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite
- ✓ Concentrer les nouvelles constructions au niveau des bourgs afin de maintenir les coupures vertes (ex: clairières) entre les villages
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours
- ✓ S'inspirer de l'implantation et de l'organisation du bâti ancien (alignement des façades sur rue...)

Usages

- ✓ S'assurer que les nouvelles constructions entretiennent des relations avec le bâti ancien et les espaces publics existants
- ✓ Concevoir un maillage viaire sans impasse et qui offre aux usagers une possibilité de se déplacer (à pied, en vélo, en voiture,...)

Parcelle

- ✓ Éviter les modifications de terrain (soutènements, décaissements, remblais,...)
- ✓ Créer une charte de qualité pour l'architecture des bâtiments (en lien avec les maisons alentours et l'identité bugiste de montagne) et ses abords (clôtures...)

Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage et de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine: topographie, points de vue, ouvertures paysagères, éléments de patrimoine, enclaves agricoles, limites bâties, hydrographie, végétation, dessertes.

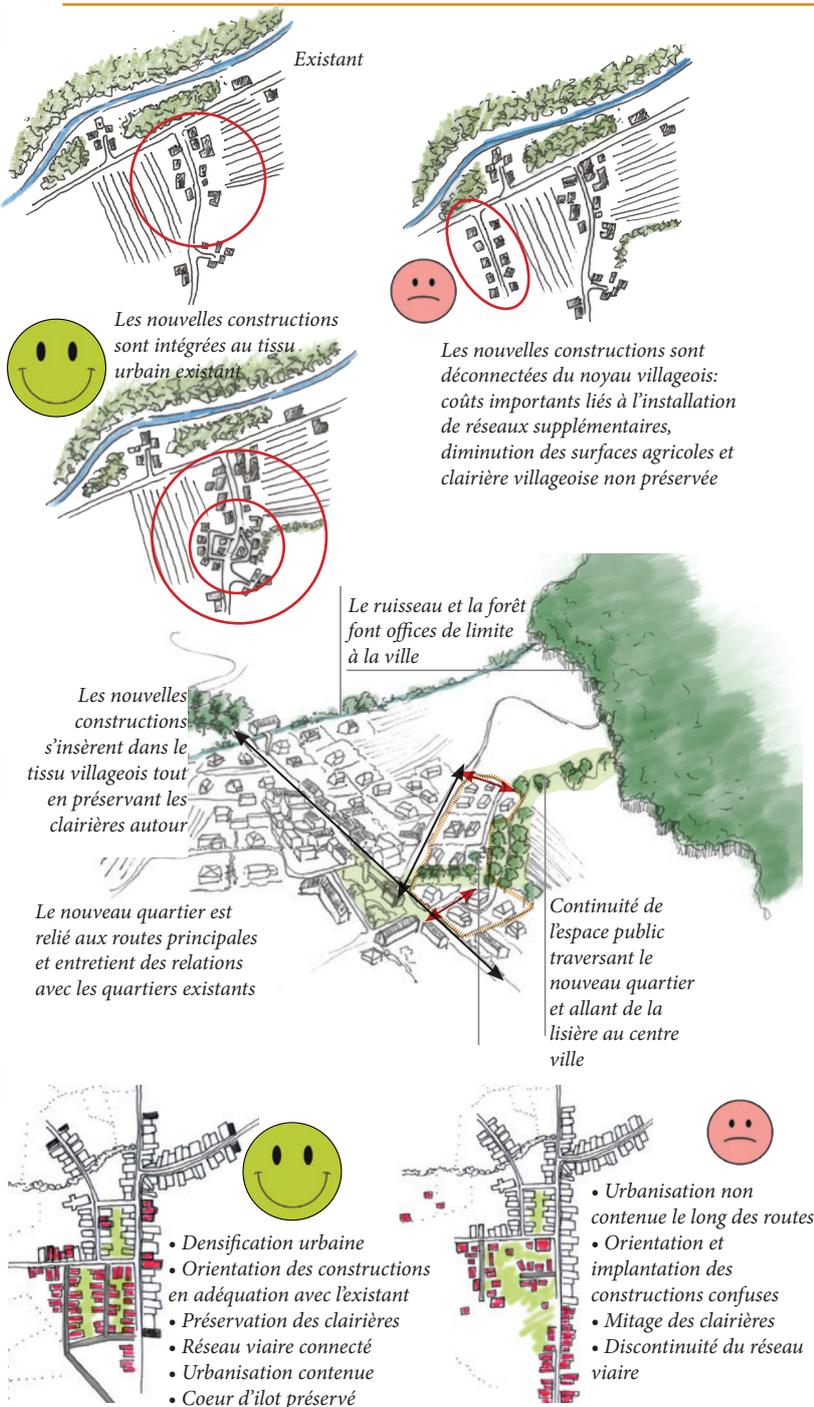
La limite urbaine doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une séparation entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Développer l'urbanisation dans le tissu urbain existant

1. **Le choix du site** est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

2. **Au PLU**, inscrire des OAP sur les secteurs à enjeux pour garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important de développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

Les bons principes illustrés



3. **Afin de garantir une opération réussie**, l'équipe de conception devra regrouper : architecte, urbaniste, paysagiste concepteur, bureau d'étude VRD, écologue, etc.

4. Favoriser la rénovation des bâtiments

Des guides de recommandation à destination des propriétaires publics et privés pourront être réalisés afin d'encourager à la rénovation du patrimoine existant et occuper les bâtiments vacants des centres-bourgs.

5. Proposer l'outil BIMBY aux propriétaires fonciers

« Build in My Back Yard » ou « Construire dans mon jardin » pour densifier en ville sur les parcelles privées (<http://bimby.fr/>)

6. **Étudier la possibilité de mettre en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** Afin d'identifier les éléments patrimoniaux du tissu urbain et les éléments naturels qu'il serait nécessaire de valoriser et de préserver pour toutes nouvelles opérations de construction.

--> Démarche parfois conséquente pour les petites communes



Contexte

Les villages du Molard de Don sont tenus par des clairières entretenues et cultivées offrant ainsi des points de vue sur les paysages environnants. Ces parcelles cultivées par l'homme ont été installées autrefois autour des villages afin de bénéficier des critères d'implantation du bâti (proximité à l'exploitation agricole, faible pente, proximité à l'eau...). Aujourd'hui, avec l'avancée de la forêt, le développement urbain (faible en zone de montagne) et la diminution des surfaces entretenues, les clairières autour des villages tendent à se refermer.

Afin d'améliorer la lisibilité entre les différentes composantes paysagères, valoriser les silhouettes villages et maintenir l'ouverture des points de vue, les clairières villageoises sont à conforter.



Clairière cultivée

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation en montagne et le maintien des espaces ouverts et agricoles :

Définir les règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

Le projet stratégique du SCoT vise à **limiter fortement le développement urbain hors zones urbaines**, afin de **pérenniser l'agriculture, les paysages et les espaces emblématiques du BUCOPA**. (extrait DOO p.36)

Les boisements en zone de montagne doivent faire l'objet d'une gestion différenciée selon leur nature et leur mode de développement... DOO p 16

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des abords des villages?** (Aujourd'hui complètement étouffés par la forêt)
- Quelles **sont les sites à déboiser pour une réouverture des parcelles et leur urbanisation maîtrisée ?** (identifier et hiérarchiser)
- Comment **maintenir ces lisières de respiration tout en intégrant ces nouvelles constructions ?**
- Quelles **solutions alternatives à l'agriculture dans le maintien de ces parcelles ouvertes?**



Clairière villageoise du Molard de Don

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

La gestion du développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain seront mis en œuvre en visant deux objectifs :

- donner de **la lisibilité aux silhouettes urbaines**
- Favoriser **la restauration de la biodiversité et des connexions écologiques (...)**. (voir extrait DOO p.100-101)

Acteurs concernés

ADEME, DREAL, DDT, ONF, SAFER, Chambre de l'agriculture, fédérations chasse, propriétaires publics et privés, collectivités locales, CAUE, Paysagistes.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours ouverts
- ✓ Pérenniser l'ouverture des clairières par l'agriculture
- ✓ Permettre une certaine perméabilité des parcelles bâties en contact avec la forêt et l'agriculture (continuité des flux biologiques)
- ✓ Favoriser les activités et les aménagements bénéfiques au maintien des clairières villageoises: parc et promenade, entretiens par des ovins/caprins, vergers, jardins familiaux, jardins privés ouverts sur la forêt...

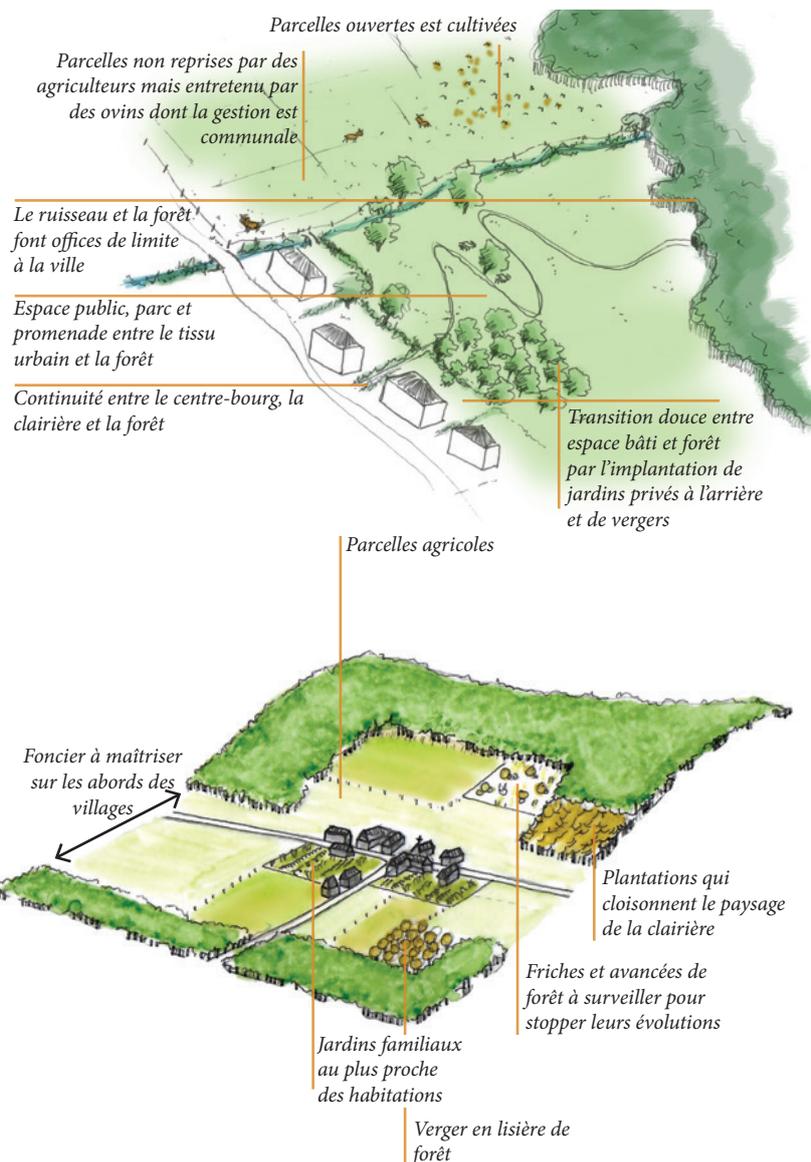
Usages

- ✓ Mettre en place une gestion alternative en l'absence de reprise agricole
- ✓ Identifier un gestionnaire pour l'entretien de ces milieux ou intégrer ces milieux à une démarche de gestion collective (espace collectif privé,...)
- ✓ Surveiller la progression des friches et des forêts afin d'anticiper les techniques à mettre en place pour maintenir ces espaces ouverts

Parcelle

- ✓ Maîtriser le foncier sur les espaces les plus sensibles (pression urbaine, fort impact visuel, ceinture urbaine...)

Les bons principes illustrés



Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine. Celle-ci doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Protéger les espaces agricoles

• Les espaces agricoles de forte qualité paysagère (points de vue remarquables, espace de respiration entre urbain et forêt...) doivent être inscrits dans le PLU en zone As (stricte) ou Ap (protégé) de manière à éviter les constructions même agricoles.

• Les mesures agroenvironnementales (MAE) ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi sur certains territoires à enjeux, les agriculteurs peuvent souscrire aux mesures agroenvironnementales et contre rémunération, ils s'engagent à respecter des pratiques favorables à l'environnement et au paysage (entretien des parcelles en lisières et les moins productives).

• Utiliser la **préemption et le portage foncier** notamment avec la SAFER sur les espaces à forts enjeux (co-visibilité importante, proches des centres-villes, etc.).

Les **PLU** doivent (art. 123-1-2 et L123-1-5 code de l'urbanisme)

- déterminer les espaces et sites naturels à protéger
- présenter une analyse et des objectifs concernant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées (art. 145-3 code de l'urbanisme).

Favoriser l'ouverture des clairières et valoriser les paysages de montagne

• Le Molard de Don étant en territoire de Montagne, la **Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne** (actualisation de la Loi Montagne) fixe des axes directeurs en matière de protection des espaces naturels et des paysages.

• Des **initiatives collectives** peuvent être mises en place par les collectivités ou autres acteurs du territoire afin de susciter les démarches participatives pour le maintien des clairières (débroussaillage et arrachage des friches, installation de bêtes sur des parcelles en prêt...).

• Les collectivités peuvent s'engager dans la mise en œuvre d'un **Plan de Paysage** sur leur territoire afin de préserver leurs paysages notamment leurs clairières villageoises.



Plantation de conifères dans les pentes boisées

Contexte

Le Molard de Don est un territoire intensément boisé de feuillus notamment dans les creux des reliefs, les pentes et sur les sommets du massif. Les résineux sont rares, et toujours issus de plantations.

Les villes et villages implantés le plus souvent sur les terrains plats entretiennent des relations parfois directes avec les forêts notamment dû à son avancée aux portes des espaces bâtis mais aussi par le biais des ripisylves.

Un équilibre est donc à trouver entre exploitation forestière, maintien des clairières villageoises, qualité paysagère des boisements, attraits touristiques en milieu montagnard et cadre de vie des habitants.



Boisements entourant le village

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement entre ville et forêt ?
- Identifier et hiérarchiser les villes et villages qui sont dans un contexte forestier.
- Comment ne pas banaliser la lisière entre la forêt et le tissu urbain ?
- Quelles continuités fonctionnelles souhaite-t-on développer pour les usagers entre la ville et la forêt ?
- Quels sont les ambiances que l'on souhaite avoir en continuité entre la forêt et le tissu urbain ?



Lisière entre forêt et clairière

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation en montagne et le maintien des espaces ouverts et agricoles :

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

La gestion du développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain seront mis en œuvre en visant deux objectifs :

- donner de la lisibilité aux silhouettes urbaines
- Favoriser la restauration de la biodiversité et des connexions écologiques (...) (extrait DOO p.100-101)

Les documents d'urbanisme s'appuieront de manière privilégiée sur les éléments naturels existants pour définir les limites à l'urbanisation (haies, cours d'eau, bosquets, relief, chemins ruraux,...).

Les lisières urbaines, comme séquences de transition, feront l'objet d'une démarche éco-paysagère (...). (extrait DOO p.101)

Acteurs concernés

ADEME, DREAL, DDT, ONF, SAFER, Chambre de l'agriculture, fédérations chasse, propriétaires publics et privés, collectivités locales, CAUE, CRPF Rhône-Alpes

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Fixer une limite à l'urbanisation des villes et villages pour préserver les espaces agricoles et naturels
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours ouverts
- ✓ Éviter la plantation de conifère sur une même parcelle qui artificialise les forêts et dénote dans les paysages de montagne
- ✓ Permettre une certaine perméabilité des parcelles bâties en contact avec la forêt et l'agriculture (continuité des flux biologiques)
- ✓ Maintenir des vues depuis les points remarquables (ne pas obstruer par un rideau d'arbres, du bâti,...)

Usages

- ✓ Encourager la gestion 'jardinée' des forêts pour limiter les coupes rases sur d'importantes superficies qui impactent fortement le paysage
- ✓ Favoriser une évolution des pratiques sylvicoles respectueuses de la biodiversité en intégrant des réflexions paysagères et touristiques
- ✓ Créer des cheminements entre les espaces bâtis et la forêt et entretenir les chemins existants pour faciliter l'entretien des forêts
- ✓ Surveiller la progression des friches et des forêts

Parcelle

- ✓ Maîtriser le foncier sur les espaces les plus sensibles (pression urbaine, fort impact visuel, ceinture urbaine...)
- ✓ Proposer des modes de gestion alternatives pour les propriétaires privés ayant des parcelles boisées

Les bons principes illustrés

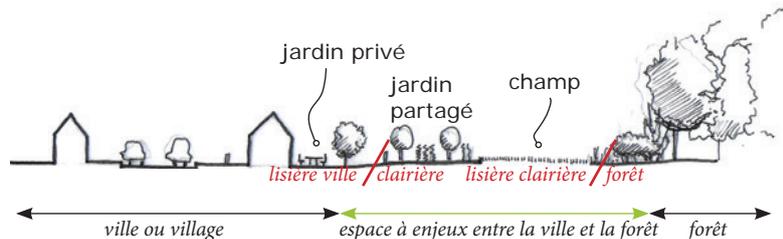
Gestion forestière ayant un impact fort sur les paysages



Gestion forestière respectueuse des paysages



La gestion jardinée des forêts permet de produire et d'évacuer le même volume de bois que pour les coupes rases mais ce type d'entretien est moins brutal pour l'environnement et les paysages



« Traiter la lisière forêt-ville et forêt-champ PLU du canton de Fribourg, service des forêts et de la faune Décembre 2008

Situation :

Lisière non entretenue, ayant débordée sur les cultures. Exploitation agricole jusqu'en bordure des terres cultivées.

1. Intervention :

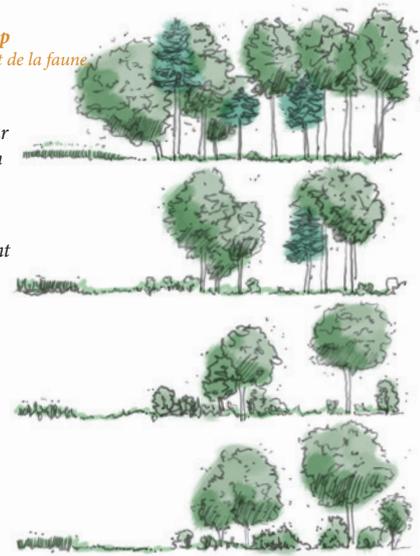
- éliminer les arbres forestiers qui penchent sur le champ
- éclaircir le manteau forestier
- faucher l'ourlet herbeux

2. Intervention :

- libérer la ceinture de buissons
- éclaircir le manteau forestier

Autres interventions :

- rabattre périodiquement la ceinture de buissons
- faucher l'ourlet herbeux par tronçons «



Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine. Celle-ci doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Préserver les forêts

Pour éviter les coupes rases et les modes d'entretien ayant de forts impacts paysagers sur les espaces sensibles (proximité aux villages...), certains boisements peuvent être classés **Espaces Boisés (EBC)** dans les PLU. Ainsi les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4 du code de l'Urbanisme.

Certains **éléments paysagers remarquables** comme les boisements et les lisières peuvent être classés **au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme**.

Cette réglementation plus souple permet un compromis entre l'EBC et l'absence de protection.

Lisières forestières

Pour éviter que la lisière forestière ne se résume à la ligne de contact entre les zones N et A ou entre les zones N et U/AU, la bande de 50 mètres doit se traduire dans les PLU par son intégration en zone N, A ou U selon un indice I qui module certaines règles de la zone ; en zone A et U cet indice doit à minima rendre inconstructible la bande des 50 mètres et doit contraindre sur le reste de la zone les règles de hauteur et de recul des constructions par rapport à la lisière.

Définir une palette végétale en adéquation avec le territoire

Une palette végétale doit pouvoir être annexée au règlement de chaque PLU pour assurer des interfaces cohérentes avec les domaines urbains, agricoles, forestiers et naturels. (C'est déjà le cas dans certains PLU : exemple le PLU de Sergy dans l'Ain)

Attraits touristiques pour la forêt et les clairières

Afin d'apprécier au mieux les espaces de clairières (entre boisements et tissu urbain) et de forêts, des circuits de découverte des paysages peuvent être créés au départ des villages. L'accueil du public et l'aménagement des sites devront être réfléchis en amont.



Route traversant une clairière et offrant des points de vue dégagés sur les reliefs

Contexte

Cette moyenne montagne a la chance d'être sillonnée par de nombreuses petites routes. Orientées principalement dans le sens N-O / S-E tout comme les lignes de crête du massif, elles relient les différents villages entre eux et permettent de rejoindre les territoires voisins.

Paysages quotient des habitants et vitrines pour les visiteurs, les routes et les sentiers sont une manière de profiter des ambiances traversées. Il est ainsi important de prendre en compte les abords des routes et ses points de vue car c'est généralement ces paysages que nous allons retenir lorsque nous traversons le massif.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes ou des belvédères ?
- Comment identifier les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont les points de vues à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers ?
- Comment aménager ces lieux d'articulation / de croisement entre les différents usagers qui les pratiquent ?



Belvédère aménagé avec table d'orientation



Points de vues sur Innimond et les massifs voisins

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant les axes de transports et la valorisation des paysages :

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte.

Au travers d'orientations d'aménagement du zonage et/ou du règlement, ils mettent en oeuvre les objectifs suivants :

- en préservant les fenêtres paysagères (cônes de vue),
- en maîtrisant le rapprochement de l'urbanisation des sites présentant des points de vue sur les cours d'eau,
- en aménageant des accès à ces points de vue.

Préserver les vues sur les coteaux viticoles et sur les grandes perspectives de transition entre plaine et montagne

Les collectivités identifient les cônes de vue qui permettent de percevoir ces motifs dans le grand paysage.
(pour aller plus loin voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Département, Collectivité locale, Syndicat Mixte, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Identifier et qualifier les voies à ouvrir sur le grand paysage pour donner à voir
- ✓ Valoriser le petit patrimoine rythme et valorise le paysage des route
- ✓ Entretien les belvédères existants et en créer de nouveaux pour valoriser les paysages de clairière (simple débroussaillage, retrait d'un arbre...)
- ✓ Donner à voir les ambiances traversées depuis les routes et les sentiers

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble

Parcelle

- ✓ Entretien les bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait, conserver des échappées visuelles,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier respectueux du lieu
- ✓ Ne pas recouvrir tous les sols de matériaux durs et imperméables mais conserver autant que possible des espaces de terre
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes similaires aux milieux proches

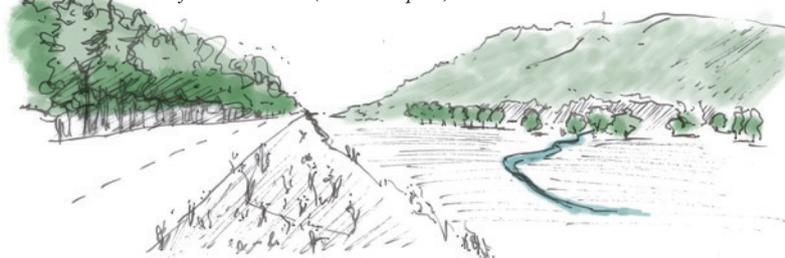
Les bons principes illustrés

Ouvrir les bords des routes

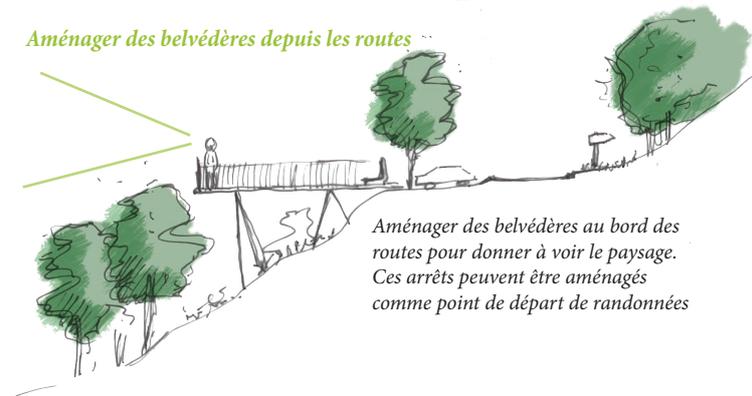
☹ La route est bordée par des lisières de bois très dense qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages de la clairière en premier plan et des reliefs environnants (en arrière plan)

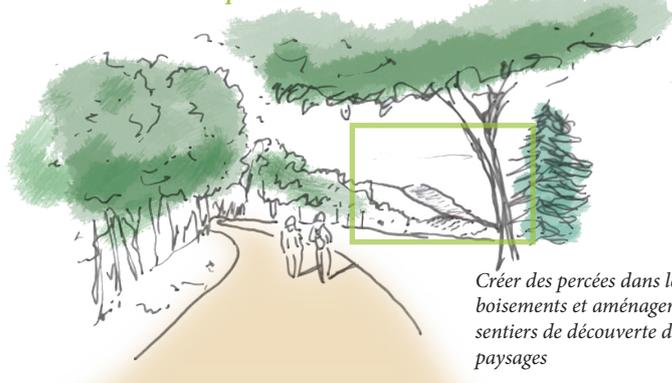


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les abords des routes doivent être valorisés afin de permettre aux usagers d'apprécier les paysages traversés tout en prenant en compte les questions de sécurité et d'entretien (recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossé de protection...).

Les alignements et les arbres isolés remarquables peuvent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés (EBC) ou au titre d'éléments paysagers remarquables (article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme).

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les montagnes représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs ou les chemins forestiers, constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue remarquables.

Les belvédères et les points d'arrêts

Avec l'avancée de forêt et la fermeture des paysages, certains belvédères seraient à valoriser aussi bien dans la réouverture des chemins d'accès que dans l'entretien des points de vue (élagage de la végétation, renouvellement du mobilier, etc.).

Les points d'arrêts sur les routes doivent être identifiables par la qualité de leurs aménagements qui invitent les usagers à s'arrêter. Chaque site d'arrêt, aire de stationnement, belvédère et point de départ de sentier doit faire l'objet d'un projet conçu par un professionnel de l'aménagement (paysagiste, architecte) de manière à garantir son intégration dans le site.

Objectif de qualité : Conforter les clairières villageoise

Préconisation: Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Unité de paysage du
Molard de Don

Fiche n° 6

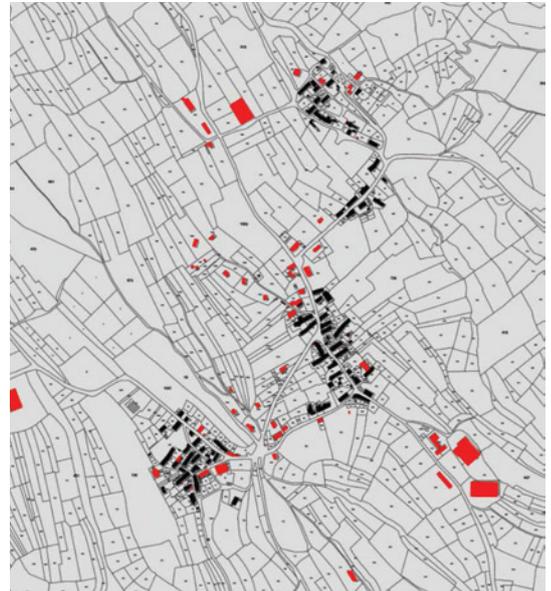
Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Ordonnaz. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

L'implantation du village

Sous l'occupation sarrasine, Ordonnaz était une ville de 8000 habitants. En 1129 un prieuré s'installe à Ordonnaz. Au XIIème siècle, une petite forteresse avec des remparts est construite par les comtes de Savoie, la cité fut démantelée au 17ème siècle à l'époque du rattachement du Bugey à la France. On retrouve quelques traces dans la ville d'en bas.

Le village est formé de 3 hameaux : la Ville d'en bas, la Ville Vieille, la Rivolière, tous les trois installés dans des replats de la pente.

Le bâti actuel est pour l'essentiel celui que l'on retrouve sur le cadastre napoléonien de 1840.



-  Bâti ancien (Cad. napoléonien)
-  Constructions récentes



- ◀ Carte postale ancienne : le village dans son écrin de verdure
- ▼ Vue depuis les coteaux



Préconisations :

- Maintenir les structures des tissus anciens (voirie, densité bâtie, gabarits ...)
- Maintenir un lien avec le paysage (la rivière, les coteaux, l'écrin de verdure).
- Limiter le développement sur les coteaux

Usages du bâti traditionnel

Une des spécificités du bâti et qu'il est presque systématiquement axé nord-est/sud-ouest indépendamment des voies de dessertes. Ainsi les rues du village sont bordées soit par la façade principale de la maison, soit le pignon.

Les constructions sont peu espacées, le tissu urbain est dense, ce qui donne la silhouette au village dans son écrin paysager naturel.

Cette silhouette est renforcée par la forte présence des toitures à forte pente et large débord.



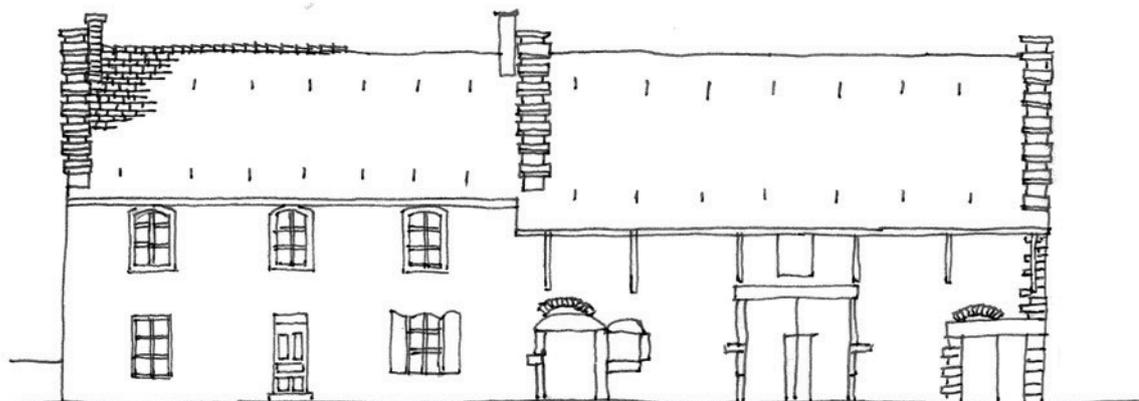
Formes architecturales

Ci-dessous la forme architecturale typique du village :



1- La maison de polyculteur «bugiste»

En bande en alignement sur rue. Avec ou sans escalier extérieur.



Partie habitation

Partie exploitation

Préconisations :

- Inciter à investir les coeurs de villages en réhabilitant le bâti traditionnel

Les murs

Les murs sont jointoyés, c'est à dire que les moellons de calcaire sont de tailles différentes et de formes irrégulières, les blocs sont scellés au mortier de chaux. Les pierres d'encadrement des portes et des fenêtres ainsi que les chaînages d'angle, sont des pierres taillées. Les pierres sont apparentes. Beaucoup de bâtiments anciens, pourtant construits en pierre, doivent être enduits ou traités à «pierre vue» (joints pleins largement beurrés et grattés à fleur de pierre). Il faut éviter le rejointoiment en creux qui rend les maçonneries perméables. L'enduit à «pierre vue» doit affleurer sans bourrelet ni biseau la surface des pierres d'encadrement.

La chaux aérienne est la mieux adaptée pour les maçonneries anciennes puisque, tout en assurant une étanchéité à l'eau, elle laisse le mur respirer en ne créant pas d'obstacle à l'évacuation de l'humidité du mur.

Préconisations :

- Application d'un enduit traditionnel. Celui-ci doit être simplement brossé afin de laisser apparaître les têtes de pierre en transparence, sans créer de sur-épaisseur.
- Les pierres de tailles laissées apparentes doivent être protégées d'une eau forte.



Joints à pierre vue

Les ouvertures

• Créer une ouverture

De manière générale, pour conserver le caractère du bâti, il conviendrait que ces percements restent de proportions carrées pour les petits, de proportions plus hautes que larges pour les percements plus importants.

Il conviendrait que les entourages de ces percements soient réalisés en pierre, ou bien en béton bouchardé de teinte similaire aux pierres locales utilisées dans les constructions traditionnelles. Il faut éviter de réaliser des percements horizontaux avec des entourages ou des linteaux en bois.



• Les portes de granges

Le linteau est généralement réalisé avec une poutre en bois qui peut être légèrement courbée en «chapeau de gendarme», plus rarement avec une voûte en pierre, dans ce cas la voûte est mise en oeuvre en arc bombé surbaissé. Le portail est formé de deux vantaux à poutres apparentes qui peuvent encadrer un portillon.

Préconisations :

- Conserver les proportions des ouvertures et les encadrements.
- Restituer les volets bois traditionnels.
- Conserver et entretenir les portes anciennes.
- Privilégier les menuiseries bois ou aluminium - Eviter le PVC.



Façades arrières et pignons

Les façades arrières ne comportent pas de fenêtres. Si elles sont percées c'est uniquement par des fenêtres de la partie habitation souvent pour des chambres à l'étage.

Les pignons sont traditionnellement aveugles ou percés de petites ouvertures : porte d'étable, ou bien fenêtre de cave carrée et sans volets. Les entourages de ces percements sont réalisés en pierre de taille. Les percements, s'ils existent, sont implantés aléatoirement sur la façade.

Au fil des époques, ces murs pignons ont été ouverts.

La toiture

Les toitures ont en général des pentes importantes de 40°. Les couvertures sont principalement réalisées en tuiles mécaniques plates. Dans le passé, elles étaient réalisées en ardoises maintenues par des crochets en zinc et bien avant en chaume.

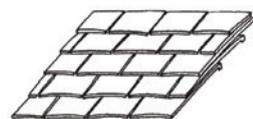
De la rue, l'aspect dominant est la sous-face de l'auvent qui dépasse parfois de 2m de large et sa charpente apparente. Le débord en pignon est très faible.

Les pas d'oiseaux :

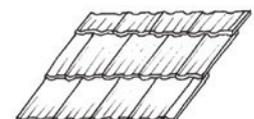
La caractéristique des habitations est aussi définie par les pignons et les murs de refend qui dépassent du niveau du toit, ils présentent des mantelures et sont couverts de lauzes disposées en escalier. Ces éléments architecturaux disparaissent de plus en plus au fur et à mesure des réhabilitations.

Préconisations :

- Favoriser la tuile traditionnelle lors de réfection de couvertures.
- Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.
- Les souches de cheminées méritent d'être maçonnées.
- Les sous-faces visibles ne doivent pas être coffrées sur les débords de toitures pour garantir un aspect traditionnel.



Tuiles plates



Tuiles mécaniques

Extension / agrandissement

Pour les extensions de bâtiment traditionnel, il convient de procéder de manière similaire à la juxtaposition du bâti ancien. Pour cela, il convient que l'extension se fasse par le pignon et par la construction d'un bâtiment de proportion similaires à celles du bâtiment existant.

Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

Le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.

